

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - DECEMBRE 2018

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ La campagne du 2 ^e tour de la présidentielle	1
▶ Le déroulement du 2 ^e tour et l'élection d'Andry Rajoelina	7
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	11
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	11
▶ Justice, conditions carcérales, gouvernance.....	14
▶ Droits des enfants, droits des femmes, traite	18
▶ Santé, insécurité alimentaire	19
▶ Médias	19
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	20
▶ Trafics de bois de rose, économie bleue, exploitations minières, environnement.....	20
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	22
▶ Economie.....	23

POLITIQUE

▶ La campagne du 2^e tour de la présidentielle

01/12 - Arrivé en troisième position au premier tour avec moins de 9 % des voix, Hery Rajaonarimampianina ne soutiendra aucun des deux finalistes, faisant ainsi taire les rumeurs qui courraient depuis deux semaines sur un possible ralliement au candidat Ravalomanana. Du côté de ce dernier, « *on s'attendait à cette réaction* », assure-t-on. Serge Zafimahova, conseiller du candidat, affirme qu'il s'agit de la voix d'un seul homme. « *Mais sur le terrain, poursuit-il, toute sa base est en train de rallier Ravalomanana. 80 % des maires, sénateurs ou conseillers municipaux HVM nous ont déjà assuré de leur soutien.* » Dans une allocution radiotélévisée le président sortant a déclaré : « *Nombreux sont les défis que j'ai lancés pour sauver Madagascar. Certains ont été relevés, d'autres sont en cours de réalisation. Pour d'autres encore, il y a eu des défaillances, pour diverses raisons. Personne n'est pas parfait, j'ai commis des erreurs. Et je m'excuse sincèrement si je vous ai blessés.* » Le pasteur Mailhol, arrivé très loin derrière, en 4^e position, ne donnera pas non plus de consigne de vote, pas plus que Paul Rabary. Le seul ralliement enregistré par Marc Ravalomanana est celui de la magistrate Fanirisoa Ernaivo, ancienne présidente du SMM. Andry Rajoelina a reçu le soutien de Roland Ratsiraka, dont le score a été très décevant. Après avoir annoncé un retrait provisoire de la vie politique, il s'est ravisé, précisant « *je ne cherche pas de contrepartie.* »

01/12 - Le logiciel de traitement des résultats du 1^{er} tour ne sera pas changé, contrairement à la demande du candidat Andry Rajoelina. L'utilisation d'un autre logiciel par la HCC lors de la phase de validation des résultats de la CENI n'a pas apporté d'importantes différences entre les résultats provisoires et définitifs. Confiante et rassurée, la CENI a donc décidé de conserver son logiciel. Elle a néanmoins choisi de renforcer les contrôles pour plus de transparence. Les deux qualifiés du second tour ont été invités à envoyer leurs techniciens durant deux jours pour procéder à des vérifications lors d'une simulation, avec l'appui des experts de la CENI et des experts internationaux. Des dispositions seront prises pour que les techniciens des deux candidats assistent au traitement des résultats dans les services informatiques des Sections de recensement des matériels de vote (SRMV) et y installent leur équipement. Une campagne de renforcement des capacités des membres des bureaux de vote sera également lancée. Des sanctions ont été prises à l'encontre de représentants de la CENI qui ont participé à la campagne des candidats et de ceux qui ont détourné l'indemnité des membres de bureaux de vote. L'impression des bulletins uniques débute en Afrique du Sud.

03/12 - La bataille des alliances pour le second tour a commencé. « *En politique, il n'y a ni d'éternels ennemis, ni d'éternels amis* », a déclaré Marc Ravalomanana, affirmant que 70 % des 34 candidats recalés du premier tour avaient rallié sa candidature et que « *80 % des maires, sénateurs ou conseillers municipaux*

HVM » lui avaient déjà assuré de leur soutien. « *Pas crédible !* » rétorque le clan Rajoelina qui revendique les trois-quarts des députés de l'Assemblée nationale (incluant les 49 députés Mapar, le parti d'Andry Rajoelina). « *La mouvance Zafy soutient le candidat Marc Ravalomanana* », a laissé entendre un proche collaborateur de l'ancien président, feu Zafy Albert. Selon *Midi*, le collectif des 25 candidats qui ont formé un front uni pour réclamer l'annulation du scrutin du 7 novembre est divisé pour affronter le second tour.

Les observateurs espèrent qu'un écart franc, sans contestation possible, séparera les deux finalistes. Sinon la Grande île pourrait retomber dans une crise politique profonde, rapporte *RFI*. C'est le temps des promesses et des marchandages, poursuit la station. « *Ravalomanana ne manque pas d'argent ; sachant qu'il ne pouvait être élu dès le premier tour il a été économe. Rajoelina, lui, a été plus dépensier pour le 7 novembre mais l'homme est riche. Dès aujourd'hui il va battre campagne dans la banlieue de Tana. L'objectif : se donner une image plus proche des habitants des Hauts plateaux. Là où Ravalomanana avec un malgache moins élaboré apparaît plus proche de l'homme de la rue* ».

Six débats télévisés seront organisés par la CENI sur les médias publics, deux opposeront Ravalomanana et Rajoelina. Ces dispositions entrent dans le cadre du renforcement de la communication pour le second tour, explique Thierry Rakotonarivo, vice-président de la CENI. *Tribune* écrit qu'outre les explications attendues sur la portée économique et sociale de leur programme (Initiative Emergence Madagascar - IEM - pour Andry Rajoelina, Madagascar Action Plan - MAP2 - pour Marc Ravalomanana), les citoyens attendent des révélations sur la crise de 2009 qui a opposé les deux finalistes, interdits par la communauté internationale de se présenter, et qui alimenté leur rivalité jusqu'à ce jour. « *La question qui taraude les citoyens, et notamment la classe politique, reste l'issue de cette élection. Les protagonistes habitués à des manifestations de rue (2001 pour Marc Ravalomanana, 2009 pour Andry Rajoelina) accepteront-ils le verdict des urnes ? Ironont-ils jusqu'à déclencher une nouvelle crise ? Les journalistes fonctionnaires qui poseront les questions oseront-ils prendre le risque de pousser les candidats dans leurs retranchements ?* », s'interroge le site.

04/12 - ONG Safidy : « Les deux candidats doivent préserver la paix ». Selon ses constats, le premier tour de la présidentielle s'est globalement déroulé dans le calme. Les quelques défaillances et imperfections constatées durant les étapes du processus n'ont pas eu de conséquences majeures. L'ONG recommande toutefois aux candidats de préserver la paix en donnant officiellement des instructions à leurs partisans à travers les médias pour qu'ils s'expriment dans le respect mutuel et évitent les incitations à la haine, à la discrimination ethnique et religieuse, et/ou à la violence. Ils doivent aussi convaincre les électeurs en mettant en avant leur programme au lieu de recourir à la pratique des achats de voix par distribution d'argent ou de biens. La présence des forces de sécurité, essentiellement dans les régions frappées par les incursions de dahalo, est indispensable et doit être assurée par le gouvernement. L'ONG encourage enfin la CENI et la HCC à poursuivre leur mission dans la transparence.

La CENI a également recommandé aux électeurs de ne pas « vendre leur vote en échange de grains de riz, de petites marchandises, de casquette ou de tee-shirt » et de faire le discernement entre les programmes proposés, non au regard des intérêts personnels mais en considérant l'intérêt de la nation. « *Votez pour celui que vous estimez le plus capable, non pas pour des paillettes* », lance-t-elle.

05/12 - Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana ont tous deux commencé leur campagne dans le centre du pays par une cérémonie religieuse, l'un comme l'autre certain de l'emporter. Dans son quartier général, après un culte protestant, Marc Ravalomanana s'est adressé à quelques centaines de partisans. Un discours placé sous le regard de Dieu mais qui n'a pas empêché l'ancien chef de l'Etat de s'en prendre à son concurrent : « *Je vais bientôt reprendre ma place de président. N'ayez pas peur, croyez simplement. Mon adversaire actuel m'a renversé en 2009. Nous n'accepterons plus jamais un président qui divise le pays. Nous avons besoin d'un leader... pas d'un DJ. Nous avons besoin d'une personne qui a peur de Dieu et des Malgaches. Nous avons besoin d'un bâtisseur, pas d'un destructeur. Chers compatriotes, qui sera le président qui pourra réconcilier les Malgaches ? Qui sera le président qui pourra éradiquer jusqu'à la racine la corruption ? Qui pourra nous diriger vers le développement plutôt que vers des rêves ? Qui sera le président qui pourra rétablir la sécurité ? C'est moi, Marc Ravalomanana, le candidat numéro 25.* »

Quant à Andry Rajoelina, il a déclaré « être prêt à sauver Madagascar. C'est le peuple malgache qui m'envoie et Jésus Christ », a-t-il indiqué durant une messe célébrée à Ampify, après un pèlerinage à l'îlot de la Vierge. « *Nous avons mis entre les mains de Dieu le commencement de cette campagne, car si Dieu est avec nous, personne ne peut nous vaincre, a-t-il affirmé. Le second tour va arriver, nous ne finirons pas deuxième, mais premier. Je serai un président qui sera digne de vous, qui va se soucier du petit peuple, des agriculteurs, des éleveurs. Nous allons faire baisser le prix des engrais. Je vais vous aider. Je vous donnerai des herses pour vos zébus et je donnerai des zébus à ceux qui n'en ont pas encore. Ayez foi en moi. Je vous ai donné rendez-vous aujourd'hui. Suis-je venu ? Si je vous donne rendez-vous, allez-vous venir ? Choisissez le candidat numéro 13 le 19 décembre, car j'ai fait le serment de sauver Madagascar. Le 19 décembre, les électeurs auront à choisir entre la dictature et la liberté ; entre l'obscurité et la lumière* », a-t-il expliqué.

Accusé, comme son rival, d'avoir dépensé sans compter pour sa campagne du premier tour, Marc Ravalomanana se défend farouchement d'avoir « acheté » sa place au second tour. Elle ne lui a coûté que 90 000 euros de sa poche, « 3 millions Ar [760 euros] par district », s'emporte-t-il, ajoutant que les frais de son hélicoptère et des artistes intervenus pour le soutenir ont été réglés par de généreux donateurs. « *Le président sortant avait le pouvoir et l'argent, pourtant il n'a pas gagné cette élection, fait-il valoir, ce n'est pas l'argent ou le pouvoir qui compte, c'est le programme. (...) Je peux vous garantir que je vais gagner, c'est sûr !* », plastronne-t-il avant les deux débats télévisés qui doivent l'opposer à Andry Rajoelina. En cas de victoire, il promet aussi de choyer l'armée qui avait précipité sa chute en 2009. « *J'ai, alors, négligé les militaires en me concentrant sur le domaine du développement rural et de l'éducation, dit-il, c'est ma seule erreur que je reconnais aujourd'hui* ».

« Marc Ravalomanana a changé. C'est le constat dressé sur son comportement et son approche par ceux qui ont choisi de rejoindre son camp pour le second tour », écrit Midi. Depuis le 1er tour, son équipe de campagne est composée de personnalités originaires des différentes régions de l'île. « *Nombreux sont les élites et intellectuels côtiers qui ont soutenu Marc Ravalomanana* », précise Serge Zafimahova, coordonnateur de sa campagne. Il aurait même accepté de collaborer avec ceux qui étaient considérés comme ses premiers ennemis en 2002 - le colonel Coutiti Assolant - et en 2009 - entre autres le général Rakotonandrasana et le colonel Andrianasoavina. Au niveau des artistes, le candidat a accepté de travailler avec des chanteurs et chanteuses côtiers. « *C'est la preuve tangible que je ne suis pas raciste, contrairement à ce qu'essaient d'affirmer mes détracteurs* », a martelé Marc Ravalomanana.

Fonds de campagne - Transparency International revient à la charge. Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana ne s'y étant pas conformés au premier tour, Transparency international Initiative Madagascar interpelle à nouveau les deux candidats pour exiger d'eux la transparence de leurs comptes. L'ONG implique cette fois les citoyens à travers une pétition. Au 1er tour, seuls six candidats ont accepté de jouer la transparence sur les origines et la gestion des financements de leur campagne. *Midi* rappelle que Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina n'ont pas non plus signé la Charte de bonne conduite des candidats proposée par le CFM. « *Si l'autre candidat accepte de se conformer à cette obligation de transparence, le candidat Marc Ravalomanana est également prêt à s'y plier* », a souligné Serge Zafimahova, coordonnateur de campagne de Marc Ravalomanana.

06/12 - L'heure de règlement de compte est venue entre les finalistes du second tour de la présidentielle. Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana se lancent à distance dans un exercice périlleux de révélations et de critiques acerbes. Les invectives se multiplient au détriment de la présentation des programmes. Chacun accuse l'autre d'être responsable de la misère du pays. Andry Rajoelina a rappelé que son adversaire a été désavoué par le peuple et s'est exilé en Afrique du Sud pendant plusieurs années. Sous son régime il n'aurait fait que développer ses entreprises et confisquer à son profit les richesses du pays. Marc Ravalomanana déclare que cela fait 9 ans qu'il attend cette élection. Il qualifie cette bataille électorale de bataille entre un « *constructeur* » et un « *destructeur* », faisant allusion aux événements de 2009 durant lesquels la plupart de ses sociétés ont été saccagées, vandalisées et incendiées. Le président déchu a martelé que son adversaire a détruit le pays depuis sa chute. « *Qu'en est-il maintenant de la Jirama et des délestages qui sévissent encore à travers le pays ?* » Il lui est aussi reproché d'avoir favorisé l'insécurité : « *C'est à cause notamment des armes dispersées à l'issue des événements de 2009 que l'insécurité s'est accrue et que certains habitants ne dorment plus chez eux la nuit. Pareil pour l'état de route, tout a été détruit* », s'est-il insurgé. Andry Rajoelina a continué à faire allusion à l'âge de son adversaire [69 ans] qui a dépassé, dit-il, « *l'âge de la retraite pour un emploi public.* », contrairement à lui qui est un « *Tanora mavitrika, mahavita azy* ». Littéralement, un « *jeune dynamique et compétent* ».

07/12 - Marc Ravalomanana : « Un second tour opposant le bien contre le mal ». Il oppose, a-t-il affirmé, « *celui qui a perpétré un coup d'Etat contre celui qu'il a été brutalement démis de ses fonctions ; celui qui a mis la nation à feu et à sang face à celui qui a boosté l'économie nationale à plus de 7 % de taux de croissance ; celui qui n'a juré que pour le mal du pays contre celui qui n'a jamais cessé d'appeler le peuple à croire tout simplement en Dieu quant au développement de la patrie.* »

Andry Rajoelina : « Je ne volerai pas les terres des Malagasy ». Le candidat s'engage à restituer à la population, en particulier aux jeunes, les grandes propriétés accaparées par les colons. Des formations seront proposées aux jeunes ruraux, à l'issue desquelles 10 ha de terrains leurs seront attribués. « *Je ne volerai pas vos terres comme l'a fait un ancien dirigeant* », a-t-il affirmé. Et de citer l'exemple de « *Vodiala [région Alaotra Mangoro] où un ancien dirigeant s'était approprié abusivement des terres* ». La solution pour mettre fin à l'accaparement de terres, c'est de « *voter pour le candidat n° 13* », a-t-il enchaîné. « *Je n'importerai pas de vaches laitières pour mon propre compte* », a-t-il lancé, visant son adversaire. « *Moi président, je ne ferai pas régner la dictature. Je ne jetterai pas les gens en prison* », a-t-il encore martelé.

08/12 - Le rapport d'audit des logiciels de traitement des résultats de la CENI ne relève aucune anomalie, contrairement aux affirmations d'Andry Rajoelina et de plusieurs candidats. « *Nous n'avons trouvé aucune faille dans le système* », a déclaré Saber Bhar, l'expert du cabinet international Moore Stephens chargé de l'audit, en collaboration avec les expertes de l'ONU et du PNUD. « *Le niveau de sécurité est correct mais comme tout système informatique, la politique de sécurité peut être encore améliorée. Nous avons donc donné des recommandations à court terme. Ces recommandations doivent être mises en place avant les prochaines élections. Les développeurs de la CENI pourront faire eux-mêmes ces modifications* », a-t-il expliqué. Cette déclaration commune des experts internationaux confirme la transparence de l'organisation de cette élection, estime Mariah Raharinarivonirina, membre de la Commission. « *Nous acceptons les recommandations émises par les experts internationaux et nous encourageons la CENI à prendre en compte tout ça* », a réagi le technicien du candidat Ravalomanana. Même avis du côté du candidat Rajoelina. L'ingénieur qui a participé aux trois jours d'audit a mis toutefois en garde l'institution. « *On attend que la CENI exerce son métier pour faire les corrections et les améliorations sur le système d'information. Si la CENI ne le fait pas, on sera présent sur toutes les étapes du traitement informatique (...) pour s'assurer qu'il n'y aura pas de fraude. Une des recommandations qui nous semble vraiment importante, c'est de tracer la modification des saisies qui sont faites dans le système pour lever tous les doutes.* »

10/12 - Débat télévisé sous forme de règlement de compte entre les deux prétendants à la présidentielle. Ce premier débat sous tension a laissé apparaître leur lourd passif personnel. Pendant de longues minutes les deux hommes se sont renvoyés la responsabilité des maux dont souffrent le pays, de la pauvreté à la corruption ou à l'insécurité, et promis de remettre le pays sur les rails. Mais, pour *Tribune*, qui juge que vétéran Marc Ravalomanana a malmené le jeune candidat, le grand débat d'idées n'a pas eu lieu : « *Ce sont plutôt les défaillances et les erreurs des deux ex-présidents qui ont été mis en avant dans un règlement de compte en public.* » *L'Express* partage la même appréciation mais considère que Marc Ravalomanana a été « *brouillon* », son adversaire « *incisif* ». Pour *Midi*, « *la fougue d'Andry Rajoelina a contrasté avec le calme et la pondération de Marc Ravalomanana* ». Le quotidien *Les Nouvelles* estime qu'Andry Rajoelina a su se projeter dans l'avenir, alors que son concurrent « *n'a fait que citer des faits passés* ». Une bonne partie de l'opinion aurait jugé malgré tout le débat décevant sur le fond.

11/12 - Le site pro-Ravalomanana La ligne de mire accuse Andry Rajoelina d'avoir racketté Sherritt-Madagascar lorsqu'il était au pouvoir. Lors de son face à face avec son concurrent, l'ancien président de la Transition a indiqué avoir obtenu 25 millions de dollars de la société pour sa réouverture après l'avoir fait fermer. Il s'est, dit-il, lancé dans cette démarche parce qu'il considérait que le pays était lésé. Aucun texte réglementaire régissant les relations financières entre l'Etat et la société n'autorisant ce versement, le site accuse Andry Rajoelina de racket. Qui plus est, le montant versé aurait été non pas de 25 millions de dollars mais du double et il aurait été déposé dans un établissement financier, Trident Trust, établi dans un paradis fiscal. 25 millions auraient été utilisés pour des projets immobiliers de la Transition mais le doute subsisterait quant à l'affectation des autres 25 millions. Dans de récentes déclarations publiques le candidat affirme les redevances versées par le secteur minier devraient suffire à couvrir les besoins du pays, sans faire appel à l'aide internationale.

13/12 - Hery Rajaonarimampianina dénonce l'utilisation de son nom et de son image sur certaines affiches de campagne en faveur du candidat Ravalomanana. Les deux personnalités sont placées côte-à-côte sur ces affiches et le président sortant y est désigné comme le futur premier ministre de Marc Ravalomanana s'il est élu. Hery Rajaonarimampianina réaffirme sa neutralité vis-à-vis des deux finalistes et appelle la CENI à prendre les mesures qui s'imposent contre de telles pratiques. Le camp Ravalomanana affirme ne pas être à l'origine de ces affiches. Il voit dans cette initiative une manœuvre visant à le disqualifier et pointe du doigt le camp adverse.

13/12 - Edgard Razafindravahy, président du parti ADN, PDG du groupe Prey et du quotidien L'Express, rallie à demi-mots la candidature d'Andry Rajoelina. Lors du 1er tour, il s'était tu et avait formulé nombre de critiques à l'endroit de tous les acteurs directs et indirects de l'élection. Son changement d'attitude aurait provoqué l'incompréhension d'une frange importante de ses supporters, selon *Tribune*. En réponse aux questions de la presse, il se justifie en rappelant son passé d'opérateur économique dans la filière riz et farine. Il avait alors été la victime de la puissance publique incarnée par Marc Ravalomanana, à la fois propriétaire du groupe agro-alimentaire Tiko. Il reproche à celui-ci de l'avoir dépossédé de ses biens. Un ralliement à Andry Rajoelina qui s'expliquerait par l'espoir qu'en cas de victoire l'ancien président de la Transition tienne son engagement de restituer à leurs propriétaires les biens fonciers spoliés et confisqués par son adversaire.

13/12 - La Vérité fait un survol des membres du comité de soutien de Marc Ravalomanana et titre en Une « Qui se ressemblent s'assemblent ! ». Le quotidien le qualifie ainsi ses membres de « *traîneurs de casseroles à profusion* », citant entre autres Ny Rado Rafalimanana, Fanirisoa Ernaivo, Mahafaly Solonandrasana Olivier, Harry Laurent Rahajason, Mbola Rajaonah, le colonel Coutiti Assolant. Précisant que la liste

est encore longue mais que le dénominateur commun à toutes ces personnalités est leur passé sulfureux et leur parcours jonché de scandales.

13/12 - Le Conseil national économique et social de la société civile (CONECS) interpelle les candidats.

Le groupement invite à débattre de leur programme respectif. « *Celui qui est capable de démontrer sans démagogie aucune, la pertinence de son programme crédible et réalisable, pour sortir Madagascar de ce cercle pernecieux de la pauvreté, mériterait la confiance des électeurs. Celui-là deviendra le prochain président de la République* », avertit le Conseil. Le CONECS attend des actions de développement qui « *signifient recul de la pauvreté, renforcement de la sécurité, absence d'impunité, lutte sans merci contre la corruption, arrêt des pillages et trafics de nos ressources naturelles, amélioration du pouvoir d'achat, partage équitable des fruits de la croissance économique et beaucoup d'autres opportunités bénéfiques en termes d'emplois, de santé, d'éducation et qui intéressent au plus haut point les citoyens.* »

Le CONECS milite pour la mise en place du Conseil national économique, social et culturel (CESC), organe constitutionnel qui n'a toujours pas été installé.

14/12 - L'UE accorde une enveloppe complémentaire de 348 000 euros pour les élections

dans le cadre du projet d'appui à la prévention et à la gestion de conflits et violences potentiels liés aux élections. L'ambassadeur de l'UE a réitéré que « *l'Union européenne est absolument neutre. On n'a pas de candidat. Notre candidat c'est le peuple* ». Au cas où il y aurait des contestations, elles devront être traitées conformément aux textes en vigueur. Le perdant devra accepter le verdict des urnes. Conformément à la Constitution, il devrait être appelé à devenir le chef de l'opposition, rappelle le diplomate.

15/12 - La CENI met sévèrement en garde contre des tentatives de fraude électorale.

693 000 cartes d'électeurs n'ont pas encore été distribuées et restent en dépôt auprès des fokontany. Elles pourraient faire partie des doublons ou appartenir à des personnes décédées ou à des citoyens qui ne veulent pas accomplir leur devoir. Selon le vice-président de la Commission, certains chercheraient à utiliser ces cartes au bénéfice d'un candidat. La CENI a lancé un appel à la vigilance des citoyens. Pour pouvoir voter, la possession d'une carte d'électeur et la présence du nom sur la liste électorale ne suffit pas : la personne doit présenter une pièce d'identité.

L'ambassade de France dément formellement les rumeurs insistantes selon lesquelles Andry Rajoelina serait convoqué par la justice française dans l'affaire des biens mal acquis concernant l'homme d'affaires Mamy Ravatomanga. Une rumeur largement répandue par les sites pro-Ravalomanana, notamment le site *La Ligne de mire*, et qui affirme que des officiers de police judiciaire français se sont rendus à Madagascar en dehors de toute procédure légale pour remettre au candidat une convocation délivrée par le Parquet de Paris. L'ambassade « *invite les candidats à mener une campagne respectueuse et centrée sur le débat d'idées* »

« **Crise post-électorale : on frôle la guerre civile** », titre *La Gazette*. « *La tension est à son comble entre les partisans des deux candidats. Sur les réseaux sociaux les deux côtés utilisent des "comptes fake" pour attiser la haine et démarrer une conversation menant toujours à une confrontation entre les partisans des deux camps. Ces confrontations n'ont plus de limite. (...) Ces confrontations continuent dans la vie réelle et des affrontements se produisent quand les partisans des deux camps se croisent dans la rue. Des affrontements qui ont fait plusieurs blessés.* »

Les deux candidats ont été interpellés par le FFKM « afin qu'ils montrent l'exemple et fassent preuve de vérité, de sainteté et de foi », écrit *Matv*. Les quatre chefs d'Eglise soulignent que le FFKM ne soutient aucun candidat, en dépit de rumeurs persistantes.

Le Syndicat des administrateurs civils (SYNAD) demande aux représentants de l'Etat au niveau territorial de respecter l'obligation de neutralité dans l'exercice de leurs fonctions

et de n'accepter aucune pression politique, d'où qu'elle vienne. « *Ces représentants de l'Etat ne doivent pas exécuter les ordres manifestement illégaux. Les administrateurs civils doivent respecter l'éthique, l'obligation de réserve et les valeurs républicaines. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités face aux pressions dont les agents de l'Etat font l'objet* », affirme le SYNAD qui demande en outre aux candidats d'accepter les résultats officiels qui seront proclamés par la HCC. « *Le comportement des deux candidats doit servir de modèle sur ce point* », souligne le syndicat. Le ministre de l'intérieur a mis en doute l'authenticité du communiqué du syndicat des administrateurs, qui n'est pas signé par son président.

17/12 - Marc Ravalomanana dénonce des manœuvres frauduleuses. Selon ses dires, des cartes d'électeurs et des cartes d'identité sont distribuées pour étoffer le nombre d'électeurs fantômes, et ce avec l'appui du ministre de l'intérieur et des chefs de district, qui feraient pression sur les chefs de fokontany. Des faits qui se seraient produits, entre autres, à Sambava, Fianarantsoa et Farafangana. Marc Ravalomanana appelle le

premier ministre à recadrer le ministre de l'intérieur, sinon à le remplacer. Le ministre d'intérieur a vigoureusement démenti d'existence de telles pratiques. La CENI, alertée elle par ces suspicions de manœuvres frauduleuses, a lancé une fois un appel au respect de la légalité et brandi des menaces de sanctions. D'après Marc Ravalomanana et son staff, il y aurait 500 000 cartes d'identité illégales et près de trois millions de cartes d'électeurs en cause. Interrogé, le directeur général de l'imprimerie nationale a indiqué qu'il n'imprime que les commandes que le ministère de l'intérieur lui fait parvenir mais il a révélé, preuve à l'appui, l'existence de documents artisanaux falsifiés.

Le camp Ravalomanana a déposé une plainte auprès de la CENI. Une délégation de juristes et de techniciens du candidat, dirigée par l'ancien président du Sénat, Rajemison Rakotomaharo, a rencontré le président par intérim, Rivo Rakotovoao, pour lui faire part de cette situation. Ils lui ont remis des spécimens de ces faux documents. Le chef de l'Etat a annoncé qu'une enquête sera ouverte pour identifier les auteurs de ces fraudes. D'après un témoignage recueilli par *Midi*, on a distribué lors du 1er tour de fausses cartes d'électeurs à de faux électeurs, à raison de 30.000 Ar par utilisateur. Un faux électeur aurait pu ainsi voter au moins cinq fois, sans carte d'identité. Des bourrages d'urnes avec des bulletins pré-cochés auraient été observés.

Pour L'Express, ces dénonciations tardives « tendent vers l'édification de justificatifs à un éventuel rejet des résultats. »

Recrudescence des violences liées à la campagne électorale. « *Les mauvaises pratiques de propagande* » sont de retour, a indiqué le Projet d'appui à la prévention et à la gestion de conflits et violences potentiels liés aux élections à Madagascar (PEV Madagascar). Sur le terrain, les partisans des deux camps se toisent, des agressions physiques sont signalées. Les intimidations en tous genres, la violence des propos de part et d'autre sont légions sur les réseaux sociaux et dans les médias. Selon le PEV Madagascar « *Les deux finalistes de la présidentielle participent à cette instauration d'un climat de tension (...) en dérogeant à la règle du fair-play électoral imposée par le cadre légal.* » Andry Rajoelina rappelle entre autres les affaires de « *spoliation* » de terrains reprochées à son adversaire et met en doute, compte tenu de son âge, sa capacité physique à diriger la Grande île. Du côté de Marc Ravalomanana, les discours se concentrent principalement sur l'instigateur du « *coup d'État* » de 2009 et sur sa faible expérience, qu'il qualifie « *d'aventureuse* ». Une pratique de campagne particulièrement inquiétante fait actuellement son apparition, consistant à attaquer l'adversaire à travers des insertions publicitaires dans les quotidiens, souligne le PEV. Ainsi, le camp du candidat n°25 publie, dans *Midi* une photo d'Andry Rajoelina entouré de militaires, accompagnée de l'inscription « *désordre/bordel* » qu'il expose à côté de l'image de Marc Ravalomanana, bénéficiant du titre « *vérité/droiture* ». Dans *L'Express*, le camp du n°13 répond dans un publi-reportage titré « *Marc Ravalomanana : haine, divisions et racisme* ».

18/12 - Les évêques demandent au futur président de « réconcilier le pays ». « *Quiconque sera élu, il sera le président de tous les Malgaches sans distinction. Qu'il se dresse comme un réconciliateur et un rassembleur, qu'il sache collaborer avec toutes les forces vives de la nation et tous les hommes de bonne volonté qui veulent contribuer au développement du pays* », déclare la Conférence épiscopale qui appelle les citoyens à effectuer « *un vote libre selon la voix de sa conscience* ». Elle exhorte les candidats à « *faire valoir la vérité et la transparence dans le traitement des résultats afin que se manifeste le vrai choix du peuple. C'est cela qui évitera tout soupçon, assurera la crédibilité des élections et amènera le calme après la proclamation officielle du résultat* ».

L'observatoire Safidy a annoncé le déploiement de 7 350 observateurs électoraux. Ils vont couvrir 9 305 bureaux de vote dans 34 districts de 7 régions, ce qui représente environ 47 % de l'électorat. Ces observateurs seront des jeunes et des femmes volontaires, engagés et impartiaux ayant déjà suivi, à plusieurs reprises, des formations sur la méthodologie de l'observation et les procédures de vote.

Menace d'une forte abstention chez les jeunes. RFI note que nombre de jeunes se désintéressent du scrutin ou ont décidé de voter blanc. Argument fréquemment mis en avant : « *Les deux candidats, c'est du pareil au même. Les deux sont corrompus, ils ont déjà été au pouvoir et n'ont rien fait...* » Le second débat télévisé entre les deux finalistes a déçu, tout comme le premier. Un débat qui a pris l'allure d'un règlement de compte, au détriment des programmes. Tous évoquent un décalage grandissant entre les hommes politiques et les citoyens, une absence de renouvellement. « *Les jeunes en ont marre de la politique à Madagascar, parce que même s'ils veulent s'impliquer, les aînés veulent s'accrocher à leur place. Pourtant, la relève est déjà prête, affirme l'un d'eux.* » La crainte des analystes est qu'une abstention trop importante pourrait remettre en cause la légitimité du prochain président et replonger le pays dans la crise. « *Le premier paramètre à voir, ça va être le taux de participation. On va voir si ceux qui ne sont pas partisans des deux vont se mobiliser pour voter ou non. Il y a des mouvements, des personnalités qui se sont levées pour dire "nous n'allons pas voter" ou "nous allons voter mais en blanc ou nul", parce que ce sont des candidats qui sont là depuis au moins 2002, qui ont un passif. On a le souvenir de leur haine et ils ne suscitent pas pour tout le monde un intérêt. (...) Ils ne représentent pas le changement. Il est possible que le président soit mal élu, qu'il ait une légitimité*

faible et une capacité d'action limitée », explique Toavina Ralambomahay, auteur de « *Madagascar dans une crise interminable* ».

19/12 - « Nous assistons au choc de deux egos qui ne se voient pas perdre », a commenté Sahondra Rabenarivo, membre du SeFaFi. « *Ils pourraient aller jusqu'à la rupture en cas de défaite, surtout si les résultats sont très serrés* », redoute-t-elle. L'universitaire Paul Rabary, candidat malheureux du 1^{er} tour, résume sans détour les enjeux du scrutin. « *Pour Marc Ravalomanana, c'est une question de vie ou de mort. Son groupe [agroalimentaire] ne peut survivre s'il ne reprend pas le pouvoir* », dit-il. « *Quant à Andry Rajoelina, son histoire personnelle est salie par le coup d'Etat. Il doit gagner pour laver son honneur* ».

La CENI a renouvelé son interdiction à l'endroit d'associations qui persistent dans leur volonté d'effectuer des sondages « sortie des urnes ». Une interdiction destinée à « *préserver et respecter le secret des urnes* ». « *Des mesures strictes seront prises à l'encontre de ceux qui insistent à effectuer ces sondages d'opinion* », conclut son communiqué. Des membres d'Exit-Poll - Safidiko Madagasikara avaient procédé à des sondages lors du premier tour, bravant l'interdiction. Certains avaient été appréhendés par les forces de l'ordre tandis que d'autres avaient évité de justesse la vindicte populaire.

► Le déroulement du 2e tour et l'élection d'Andry Rajoelina

20/12 - Les deux finalistes se sont déclarés devant leurs partisans convaincus de remporter la victoire, quelques heures à peine après la clôture du scrutin. « *Le changement arrive demain et, dès aujourd'hui, vous pouvez dire que 'Dada' est élu*, a lancé Marc Ravalomanana à son quartier général. *Quoi qu'il arrive, une seule chose compte, on va remporter la victoire !* » Son rival lui a emboîté le pas peu de temps après. « *C'est le numéro 13 qui mène dans tout Madagascar, a asséné Andry Rajoelina. Je suis persuadé de remporter une victoire mais on va attendre les résultats officiels.* » « *Je suis un démocrate, j'accepterai quel que soit le verdict des urnes* », a-t-il déclaré pour la première fois, après avoir laissé planer le doute sur ses intentions. Marc Ravalomanana a souligné qu'il rejettera ces résultats s'il s'avère que, d'une part, les fausses cartes d'identité nationales qu'il déclare « *avoir été imprimées massivement au sein de l'Imprimerie nationale* » ont été utilisées et, d'autre part, que le ministère de l'intérieur a véritablement fait preuve de favoritisme envers son adversaire. Pour Midi, « *cette déclaration de Marc Ravalomanana s'apparente à une préparation de l'opinion publique à un mouvement de contestation populaire* ». Le risque d'une nouvelle crise nouvelle postélectorale ne serait pas à écarter.

Le premier ministre, Christian Ntsay, a lancé un message à l'endroit des deux candidats pour leur signifier que « *la déstabilisation ne procurera de bien à qui que ce soit* ». Il déclare qu'il compte sur la dignité de Marc Ravalomanana et d'Andry Rajoelina et les sollicite à maîtriser leurs partisans.

Selon les premiers résultats provisoires publiés par la CENI, portant sur 2 % des bureaux de vote, Andry Rajoelina arriverait largement en tête, avec plus de 54 % des voix. La participation, de l'ordre de 47 %, serait en forte baisse par rapport à celle du premier tour (54 %). Le vote blanc (7 % au 1^{er} tour) pourrait progresser. « *L'appel au vote blanc exprime le refus de choisir entre des hommes dont on connaît le passé et une lassitude générale à l'égard de politiques qui ne changent pas le quotidien* », analyse Juvence Ramasy, maître de conférences à l'université de Toamasina. Les résultats provisoires de la CENI seront connus au plus tard le 29 décembre. Le nouveau président de la République de devrait être connu officiellement le 9 janvier.

Le scrutin s'est déroulé d'une manière générale dans le calme et aucun dysfonctionnement majeur n'aurait été constaté dans le déroulement des opérations. Reste à fournir des éclaircissements sur l'usage qui aurait été fait de fausses cartes d'électeurs et de fausses cartes d'identité, rumeur répandue dans les jours précédant le scrutin. Un expert international recommande de procéder à une expertise scientifique des documents utilisés avant publication officielle des résultats.

21/12 - Les membres du Groupe international de soutien à Madagascar (GIS-M) ont appelé les deux candidats et leurs partisans à « faire preuve d'esprit de responsabilité et d'engagement envers l'intérêt général de Madagascar et de son peuple, ainsi qu'à respecter en toutes circonstances les lois et règlements en vigueur et à s'abstenir de tout acte qui soit de nature à perturber le processus en cours ou à engendrer des troubles ». Ils soulignent la responsabilité particulière des deux candidats et de leur entourage respectif par rapport aux réactions éventuelles des segments de la population qui soutiennent chacun d'entre eux et les « *mettent en garde contre toute incitation, par commission ou omission, a des actes susceptibles de porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens* ». Ils ont exhorté les deux candidats à « *respecter scrupuleusement les prérogatives de la CENI et de la HCC en matière de proclamation des résultats de l'élection et à s'en tenir exclusivement aux voies légales pour le règlement de tout contentieux ou toute contestation* » et ont appelé lesdits candidats à sensibiliser leurs partisans dans ce sens. La communauté internationale brandit la menace de sanctions en lançant qu'elle « *pourrait être amenée à prendre des mesures que l'évolution de la situation rendrait nécessaires* ».

1^{er} bilan de la mission d'observation des élections de l'UE - Selon Cristian Preda, chef mission, il y a eu de petites irrégularités mais rien qui puisse compromettre la sincérité du scrutin. Ce second tour a été transparent, juge-t-il. Il s'est déroulé dans le calme et a été mieux préparé que le premier. Il reconnaît qu'il y a eu quelques problèmes, des bulletins manquants, des bureaux ayant ouvert en retard, mais que ces incidents ont été marginaux. Quant aux allégations de fraudes portées par les candidats, elles n'ont pas été constatées par ses observateurs : « *Notre mission relève que dans certaines localités, des incidents et des difficultés techniques ont été rapportés dans les médias et les réseaux sociaux le jour du scrutin. Il s'agit de l'usage de bulletins pré-cochés, de l'usage de fausses cartes nationales d'identité, ou des incitations à voter pour tel ou tel candidat. Mais il faut dire que nos observateurs n'ont pas constaté aucune de ces situations* ». Christian Preda ajoute que les candidats n'ont pour l'instant pas apporté de preuves de ces incidents. S'ils ont des preuves, ils doivent, rappelle-t-il, s'adresser à la CENI ainsi qu'à la HCC. Il appelle les candidats à attendre les résultats officiels et à les accepter. La publication des résultats pourrait même avoir lieu plus tôt que prévu pour éviter qu'un des candidats ne se proclame lui-même vainqueur.

L'ambassade des Etats-Unis a déployé sur le terrain 40 observateurs répartis dans 10 villes. D'une manière générale, leurs rapports détaillent un processus électoral régulier et paisible, avec des membres de bureaux de votes mieux informés et mieux formés par rapport au premier tour. « *Les observateurs n'ont noté aucun incident de violence ; et l'élection semble s'être déroulée sans encombre, sans longue file d'attente ni retards significatifs. Selon les rapports obtenus, seuls 2,7 % des bureaux de vote ont été considérés 'médiocres' à cause d'irrégularités. Les anomalies les plus communément rapportées ont été la non-vérification des doigts marqués à l'encre, des urnes incorrectement scellées, et des matériels de vote manquants* »

21/12 - Centre social du Père Pedro : panique générale suite à une rumeur d'attaque. Relayée par des médias de la capitale, cette information s'est propagée comme une trainée de poudre et a incité les populations riveraines à s'organiser pour monter la garde et protéger les sites concernés. Des barrages ont été érigés sur toutes les routes qui y donnent accès. Dépêchés sur les lieux, des éléments des forces de l'ordre sont venus en renfort et ont passé la nuit auprès des populations apeurées. Certains ont évoqué une intoxication propagée en représailles aux votes massifs en sa faveur obtenus par Andry Rajoelina de la part des pensionnaires du centre Akamasoa.

22/12 - L'Observatoire Safidy, présents dans sept régions au second tour, dénonce de nombreuses irrégularités, commises en majorité par des supporters d'Andry Rajoelina. Il fait remarquer que, outre les députés, les maires, adjoints au maire et conseillers communaux ne sont autorisés à faire campagne, pas plus que les enseignants et le personnel de l'éducation nationale. L'Observatoire note également des cas de distributions d'argent dans 10 % des communes, pratiquées dans 82 % des cas par des soutiens du candidat n° 13. Durant la campagne, les observateurs ont également relevé des attaques verbales et des « *dénigrements* » entre partisans des candidats dans 8,2 % des communes. L'observatoire Safidy fait état du manque de rigueur et de professionnalisme des personnes impliquées dans le processus. L'inexistence fréquente de panneaux d'affichage officiels a eu comme conséquence la multiplication des affichages sauvages.

Marc Ravalomanana a rencontré le président par intérim, Rivo Rakotovo pour lui faire part notamment de tentatives de fraudes avant et pendant le scrutin du second tour. La rencontre aurait été qualifiée de « *complot* » par les partisans d'Andry Rajoelina qui ont dénoncé la présence à la rencontre de l'homme d'affaires Mbola Rajaonah, ancien conseiller du président Hery Rajaonarimampianina, actuellement cité dans des affaires de corruption au niveau de la douane.

24/12 - Sentant la victoire s'éloigner, Marc Ravalomanana a appelé les électeurs et ses partisans à « se lever pour défendre leur choix ». Malgré cet appel ambigu, le vice-président de la CENI s'est déclaré confiant : « *Marc Ravalomanana, c'est un homme d'Etat. Donc je crois qu'il va faire les choses conformément à la loi. Il a le droit de porter plainte. Il a le droit de formuler des requêtes. S'il veut saisir la HCC, c'est son droit le plus absolu.* » « *Plusieurs centaines d'électeurs sont venus nous voir à notre quartier général après la déclaration du président Ravalomanana pour nous apporter des preuves de fraudes massives, indique Me Hasina Andriamadison, l'un des avocats de l'ancien président. Nos électeurs nous ont apporté des fausses cartes d'identité, des déclarations sur l'honneur des fraudes qu'ils ont vu. Nous les déposerons à la HCC* ». Dans l'équipe du candidat 25, on se demande si la CENI ne ferait pas exprès de ne traiter pour l'instant que les procès-verbaux des zones où le candidat Rajoelina est en tête. Faux, rétorque l'institution, qui assure publier les tendances dans l'ordre d'arrivée des informations qui lui parviennent. Pour l'un des lieutenants de Ravalomanana, le risque qu'entraîne cette situation, c'est « *qu'à force de raconter à l'opinion publique qu'Andry Rajoelina est en train de gagner, la CENI crée artificiellement la victoire du candidat 13. Or, quand tous les résultats provisoires seront finalement sortis, si c'est Ravalomanana qui est en tête, le choc sur l'opinion va être terrible. On va penser qu'il y a eu une malversation.* » L'équipe du candidat 25 affirme que les procès-verbaux en sa possession sont différents de ceux sur lesquels se base la CENI pour publier les tendances.

Elle a donc demandé à la CENI d'interrompre la publication des tendances et de ne reprendre la publication des résultats provisoires qu'une fois que l'institution aura les PV physiques en sa possession et non les scans de ceux-ci.

26/12 - Andry Rajoelina et sa famille s'affichent à la messe de Noël du père Pedro au Centre Akamasoa.

Tribune note que c'est la cinquième fois que l'ancien président de la Transition passe Noël avec le Centre pour montrer son soutien à cette population, laquelle a voté massivement en sa faveur lors des deux tours de la présidentielle. Son discours, qualifié par le site de « *populiste* », lui a également valu un soutien massif dans les bas quartiers de la capitale, séduits par ses promesses de solution rapide à la pauvreté. Plus traditionnellement, le protestant Marc Ravalomanana a fêté Noël dans sa paroisse natale d'Imerikasinina.

27/12 - Vive contestation avant la proclamation des résultats. Marc Ravalomanana est déterminé les rejeter, les jugeant « non crédibles » et « non transparents ».

Son équipe indique que des requêtes seront déposées dans les prochains jours à la HCC. « *Des électeurs ont été autorisés à voter sans carte d'identité avec une simple autorisation du chef de fokontany* », explique un membre de l'équipe de communication du candidat. De nombreux cas de manque de bulletin de votes auraient été constatés dans plusieurs carnets, plusieurs cas d'apposition d'une même signature sur la liste électorale ayant servi aux électeurs lors du scrutin seraient également signalés. La candidate pro-Ravalomanana du premier tour, la magistrate Fanirisoa Ernaivo, évoque même des cas de hausse « *exceptionnelle* » du taux de participation allant jusqu'à plus de 100 % dans des zones électorales où le candidat Andry Rajoelina a obtenu plus de 50 % des suffrages exprimés. Des violences auraient été perpétrés envers des partisans du candidat.

Les juristes de Marc Ravalomanana n'ont eu de cesse de confronter ces derniers jours les procès-verbaux, les bulletins de vote et les feuilles de dépouillement avec des membres de la CENI qui avait fait savoir qu'elle était disponible « *pour toute demande d'information relative au traitement des résultats* ». Ils déposeront à la HCC les éléments qui constituent selon eux des preuves d'irrégularités. La Commission a déjà répondu aux accusations de l'ex-président. La communauté internationale a une nouvelle fois appelé au calme. Aucun de ses observateurs électoraux n'a remarqué de telles anomalies, note *RFI*. Cristian Preda, chef de la mission des observateurs de UE, a assuré n'avoir pas constaté d'irrégularités significatives. « *Les Malgaches ont voté dans une atmosphère pacifique lors d'un scrutin transparent et bien organisé, s'est-il réjoui. Avant même le premier tour les candidats ont parlé de fraude massive, nous ne les avons pas constatées sur le terrain [...]. Il faut leur dire, si vous les voyez, que la campagne est finie. J'espère que le calme viendra une fois que les résultats seront très clairs* ». L'envoyé spécial du SG des Nations unies et le président de la Commission de l'UA ont mis en garde « *les personnalités* » qui « *seraient à l'origine de troubles et de blocage du processus démocratique.* »

Le secrétaire général de la plate-forme Mapar d'Andry Rajoelina appelle les autorités à prendre leurs responsabilités afin que le perdant ne sème pas de troubles dans le pays, Marc Ravalomanana ayant appelé ses supporters à manifester au centre-ville de la capitale dès la proclamation des résultats provisoires officiels par la CENI « *pour défendre leur choix.* »

26/12 - La CENI propose de fixer au 20 mars la tenue des législatives. La date limite de dépôt des candidatures serait fixée au 4 février.

27/12 - Selon les résultats provisoires de la CENI Andry Rajoelina remporte l'élection présidentielle avec 55,66 % des suffrages exprimés.

Marc Ravalomanana a récolté 44,34 % des voix. Le taux de participation au second tour a baissé comparé au premier tour. Il est de 48,09 %. Les résultats provisoires restent à confirmer par la Haute Cour Constitutionnelle. Après cette confirmation s'effectuera la passation entre le président de la République par intérim, Rivo Rakotovoao, et le nouveau président. Selon la loi électorale la HCC dispose d'un délai maximum de 9 jours pour procéder à la proclamation officielle des résultats définitifs, soit au plus tard le 5 janvier.

Le candidat Andry Rajoelina était présent à la cérémonie de proclamation à la CENI, contrairement au candidat Marc Ravalomanana. Quelques membres du gouvernement ont également répondu à l'invitation. En s'adressant aux deux candidats, Hery Rakotoarimanana a indiqué : « *Vous êtes des leaders de ce pays. Les taux que vous avez obtenu sont tous respectables. Si vous aimez vraiment Madagascar, vous avez l'obligation de trouver un consensus pour les 24 millions de malgaches. Faites taire vos égos respectifs pour l'amour de nos compatriotes. Faites un geste pour que tout le monde puisse constater votre bonne foi. Il ne faut pas attendre que le pays tombe dans le chaos avant de réagir. Mais surtout, il n'est plus question de revivre une crise qui serait catastrophique pour le peuple malgache.* » Les partisans de Marc Ravalomanana prévoient de se rassembler sur le parvis de l'hôtel de ville le 29 décembre pour « *manifester contre les résultats provisoires du second tour du scrutin présidentiel* ». Le préfet de police a fait savoir que l'équipe du candidat n'a déposé aucune demande d'autorisation pour son rassemblement.

Avant de donner les résultats, le président de la CENI, Hery Rakotomanana, avait entamé la cérémonie par un discours aux allures de prêche, relève *Jeune Afrique*. « *Le problème de ce pays, ce n'est pas la CENI mais la haine et l'inimitié qui règnent dans nos cœurs. Le problème, c'est notre déviation vis-à-vis de nos valeurs ancestrales et de la vérité.* » Puis il avait ajouté, s'adressant aux candidats : « *Surtout, il n'est plus question, vraiment plus question, de revivre une crise qui serait catastrophique pour Madagascar. Souvenez-vous qu'il y a une majorité silencieuse qui suit de près et juge votre démarche.* »

Depuis son QG, l'équipe de Marc Ravalomanana a déclaré, après l'annonce des résultats provisoires : « *Le délai imparti pour publier les résultats provisoires n'était pas encore arrivé à son terme. Selon la loi, nous avons encore deux jours pour vérifier et confronter les PV. La CENI a aidé Andry Rajoelina pour commettre ces fraudes massives.* »

28/12 - « Andry Rajoelina, retour gagnant », titre RFI. Communication léchée, moyens faramineux, comme ses arrivées en meeting en hélicoptère : Andry Rajoelina n'a reculé devant rien pour convaincre la population, jusqu'à promettre de faire de Toamasina un nouveau Miami. Dans son programme, plus mesuré, il s'est revendiqué de la social-démocratie, citant Gerhardt Schröder et Tony Blair. Mais Andry Rajoelina a surtout beaucoup misé sur le vote des provinces et notamment des côtes. Enchaînant jusqu'à dix meetings par jour dans les différentes régions, faisant rêver la population avec des promesses de construction de grandes infrastructures. Ses habitants ont massivement voté pour lui. Autres électeurs à qui il a su parler : les habitants des bas quartiers. Quand Marc Ravalomanana a lui plutôt obtenu le plébiscite de la bourgeoisie Merina. Un vote insuffisant pour l'emporter. Autre qui a joué en sa faveur, c'est sa jeunesse (44 ans). C'est d'ailleurs sur cela qu'il a bâti une bonne partie de sa campagne, rappelant à chacun de ses meetings que Madagascar avait besoin d'un président jeune et dynamique, n'hésitant pas à se moquer de l'âge de Marc Ravalomanana, 69 ans. Ce fils de colonel, issu de la classe moyenne, sera même parvenu à faire oublier son passé de président non élu en réussissant le pari de se faire élire démocratiquement dix ans après ce que l'essentiel de la communauté internationale avait qualifié de coup d'Etat.

Jeune Afrique constate également que l'électorat des deux candidats présente une nette fracture géographique : « *En matière électorale, c'est un peu le derby malgache : les régions côtières contre les Hautes terres. Comme en 2002 ou en 2013, ces grandes aires géographiques n'ont pas élu le même président.* »

29/12 - La plateforme Rohy, qui regroupe plus de 120 organisations de la société civile, dresse un premier bilan sévère du processus électoral¹. Un gouvernement « *dépourvu de neutralité* », une campagne électorale « *exécrable* » où candidats rivaux se sont mutuellement dénigrés, des citoyens peu sensibilisés à l'élection, des fraudes... La liste des anomalies relevées par la société civile qui a déployé 7 000 observateurs dans les 22 régions est longue. La plateforme demande à la HCC de contrôler tous les résultats des bureaux de vote qui posent problème et de ne pas se contenter de vérifier les procès-verbaux, mais aussi les bulletins de vote. Elle appelle la Cour à saisir la justice pour poursuivre les auteurs d'infractions. L'organisation a constaté des fraudes et en a dressé la liste. Des observateurs ont notamment été témoins d'achats de vote avec de l'argent ou des biens matériels. Si Marc Ravalomanana a dénoncé des fraudes massives, elles ont été le fait des deux camps, tient à préciser Faraniaina Ramarosaona, l'une des responsables de l'organisation. Dans ce climat de contestation des résultats par Marc Ravalomanana, la société civile déclare : « *Le candidat perdant doit accepter les résultats une fois que toutes les irrégularités, s'il y en a, auront été traitées de manière juste.* »

Afin d'éviter tout soupçon, le CRN, dirigé par Tabera Randriamanantsoa, conseille à la HCC de procéder à une confrontation générale et au recomptage des voix obtenues par les deux candidats du second tour.

90 requêtes relatives au second tour auraient déjà été déposées auprès de la HCC. Elles proviennent pour la plupart des représentants des candidats, des organisations de la société civile et des observateurs électoraux ayant obtenu l'accréditation de la CENI.

Pour Tribune, l'appel à manifester lancé par Marc Ravalomanana pour protester contre les fraudes électorales qu'il qualifie de massives, place Madagascar au bord d'une nouvelle crise post-électorale. L'objectif du rassemblement est de mettre la pression sur la HCC. La tenue de cette manifestation n'a pas reçu l'aval du préfet de police, la demande ayant été déposée hors délais. Elle a en revanche été autorisée par la municipalité d'Antananarivo, dont la maire est l'épouse de Marc Ravalomanana. 1 000 éléments des forces de l'ordre ont été mobilisés pour sécuriser le centre-ville.

Le Syndicat des Industries de Madagascar (SIM) et le Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM) se déclarent préoccupés par le risque d'un retour de l'instabilité politique et d'un remake de la crise de 2001 et de 2009. Cette dernière, outre les destructions et pillages, a été à l'origine de la disparition de 20 000 emplois directs et de 150 000 emplois indirects.

¹ https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=345173069399576&id=100017206568330

« **Fanirisoa Ernaivo : nouveau dérapage verbal** », titre *Midi*. Moins de deux mois après son dérapage verbal par lequel elle avait cautionné publiquement la justice populaire qui avait coûté la vie à trois policiers à Fénérive-Est, la magistrate et ex-candidate a déclaré sur une station privée que la HCC va subir la justice du peuple si elle déclare encore « *recevables mais non fondées* », les nombreuses anomalies, irrégularités et fraudes qui ont émaillé le scrutin.

30/12 - Un peu plus de 1 000 partisans de Marc Ravalomanana se sont rassemblés dans le calme sur la place du 13-Mai, dans le centre de la capitale. 300 membres de forces de l'ordre étaient sur les lieux en début de journée et barraient l'accès à une partie de la place. Un barrage a finalement été levé une heure plus tard suite à une négociation, laissant les manifestants occuper les lieux. Marc Ravalomanana lui-même n'était pas présent mais ses proches, notamment des députés de son parti ou encore d'anciens candidats à la présidentielle qui l'ont soutenu pour le second tour étaient là. « *Je suis responsable de ce que je dis. Il y a eu fraude massive dans tout Madagascar. Et vous, la CENI, vous êtes responsable de ce que vous avez fait. Vous avez menti au peuple malgache parce que c'est vous qui êtes les responsables de ces bulletins de vote irréguliers. Vous êtes des traîtres et des voleurs ! On ne dit pas qu'il faut que notre candidat soit le vainqueur mais on dit simplement : donnez-nous la vérité* », a lancé la députée Hanitra Razafimanantsoa. « *Nous allons à nouveau nous rassembler jusqu'à ce que la vérité soit révélée.* » Un nouveau rendez-vous a été fixé aux partisans du candidat le 2 janvier. L'élue a annoncé que 1 500 requêtes seront déposées à la HCC par le comité de soutien à Marc Ravalomanana avant la date limite du 31 décembre au soir. Le directeur de campagne précise que l'une d'entre elles réclame l'annulation pure et simple du scrutin.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

07/12 - Rapport annuel de la CNIDH sur les droits de l'homme : les abus de pouvoir et la corruption minent la Grande île. Une centaine de doléances concernant des cas d'abus de pouvoir portant atteinte aux droits de l'homme sont entre les mains de la Commission, révèle sa présidente, Mireille Rabenoro, lors de la présentation de son rapport d'activité. Les abus de pouvoir prévalent surtout dans les localités reculées, de la part des représentants de l'Etat et des forces de l'ordre, mais la capitale et les grandes villes ne sont pas pour autant épargnées. A titre d'exemple la récente agression d'un avocat à Antanimena. Les abus de pouvoir sont favorisés par la corruption. « *Si nous arrivons à éradiquer la corruption, nous pourrions limiter les atteintes aux droits de l'homme. L'enjeu est aussi, de rétablir l'Etat de droit* », affirme la présidente de la CNIDH. L'absence d'effectivité de l'Etat de droit est à l'origine de l'absence de confiance des administrés envers les institutions étatiques, de la justice et des forces de l'ordre. Une situation qui favorise les vindictes populaires.

11/12 - Célébration du 70^e anniversaire de la DUDH - « D'immenses travaux ont été accomplis mais une bonne partie du chemin reste à parcourir. De nombreux défis subsistent et des mesures urgentes s'imposent pour certains aspects des droits fondamentaux », souligne Patrice Talla, intérimaire de la coordinatrice résidente des Nations unies. La Grande île a signé la plupart des conventions internationales, elle a créé la CNIDH et le Haut conseil de la défense de l'Etat de droit (HCDDDED) mais les mauvaises pratiques persistent et l'administration est pointée du doigt. « *La faiblesse de l'autorité de l'Etat favorise la corruption, l'impunité et les violations des droits de l'homme* », poursuit Patrice Talla. Le ministre de la défense a admis dans son intervention que la Déclaration universelle n'est pas pleinement respectée à Madagascar. Dans le classement World Justice Project de février, Madagascar est au 16^e rang sur 21 pays africains et au 113^e rang mondial. L'insécurité en zone rurale comme en zone urbaine et le développement des actes de vindictes populaires reflètent une perte de confiance de la population dans la justice et les forces de sécurité. Mamy Rabetokotany, vice-président de la CNIDH, représentant de l'Ordre des avocats, a ajouté qu'outre ces différentes formes de non-respect des droits de l'homme, les problèmes fonciers constituent une source importante d'insécurité. De nombreuses familles se trouvent expulsées. Des terrains sont octroyés à des étrangers.

11/12 - Clovis Razafimalala, militant écologiste soutenu notamment par Amnesty International, a reçu la médaille d'or du Prix des droits de l'homme 2018 décerné par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et un jury composé de membres du Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'Etat de Droit, de la CNIDH, du ministère de la justice, du Conseil de la Réconciliation Nationale, et de l'ONG Ilontsera. Le CRAAD-OI a reçu le 2^eme prix (médaille d'argent), une organisation de défense des droits des femmes et des victimes de violences basées sur le genre le 3^eme prix (médaille de bronze).

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

01/12 - Le CCI d'Ivato a abrité le forum Sécurité de l'IEM, l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar, fondée et présidée par Andry Rajoelina. Plusieurs experts nationaux et internationaux ont apporté leurs

connaissances, expériences et savoir-faire². En ce qui concerne l'insécurité urbaine, l'IEM prévoit la mise en place d'une « *Force spéciale d'intervention* » au niveau des six provinces et dans deux autres grandes villes ainsi que l'instauration d'une « *Brigade spéciale anti-kidnapping* » dans la capitale et deux autres villes. Cette structure sera dotée de sa propre cellule de renseignements. A propos de la lutte contre les dahalo, le candidat entend réduire de moitié les vols de bovidés en l'espace de 2 ans. Une démonstration sur écran géant de l'utilisation de drones et des puces intelligentes pour lutter contre les vols de bovidés a marqué cette conférence, note *Midi*. « *L'Etat a failli à sa mission car nous vivons actuellement dans un Etat qui manque à son devoir d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Des zones de non droit existent actuellement à Madagascar* », a déclaré Andry Rajoelina.

Au cours des travaux le général Yariv, ancien haut cadre de l'agence de renseignement israélienne, a partagé son expérience dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité. Le site *La ligne de mire*, proche de Marc Ravalomanana, accuse Andry Rajoelina de vouloir faire appel aux services de ce général israélien à la retraite, ancien directeur du Shin bet de la zone de Jérusalem. Sa société, Pristine Strategy, opère dans la sécurité privée et la cyber-technologie. Le service de renseignement auquel appartenait le général a eu recours à l'écoute et à l'interception des communications électroniques dans la lutte contre le terrorisme et le contre-espionnage. Le site ironise sur la capacité qu'aurait la société de Assaf Yariv à venir perturber le fonctionnement du logiciel utilisé par la CENI, alors qu'Andry Rajoelina a été le fer de lance de la contestation des résultats publiés par cette même CENI, accusée d'avoir utilisé un logiciel programmé pour lui voler des voix...

07/12 - Trouvant son origine dans le forum Sécurité de l'IEM et à deux semaines du second tour de la présidentielle, la cohabitation au sein de l'exécutif a connu son premier accroc. Selon le compte-rendu du conseil des ministres, « *le chef de l'Etat a fait une remarque appuyée sur les interventions directes et publiques de personnes ressources de nationalité étrangère lors d'une récente conférence sur la sécurité [organisée au CCI d'Ivato par Andry Rajoelina dans le cadre de l'IEM], jugées inopportunes au regard de la souveraineté nationale, et entrant, d'autant plus, dans le cadre d'une période de campagne électorale. La mise en avant de matériels stratégiques de défense, sujets à une réglementation stricte, a aussi été pointée du doigt. S'en est suivi une levée de boucliers de la part de certains, dont un ministre qui a délibérément choisi de quitter la séance, estimant avoir été lésé dans le temps imparti aux échanges sur le sujet abordé.* » Le ministre en question est Pierre Holder, membre du Mapar d'Andry Rajoelina. Le ministre de la défense nationale aurait expliqué que s'agissant de la présentation de matériels de défense et de sécurité, il aurait dû donner son accord préalable pour son importation. Certains avancent que la demande aurait été refusée. Les proches du candidat affirment qu'il ne s'agissait que de matériels factices destinés à illustrer les propos des intervenants. Pour *La Vérité*, « *Depuis quand de simples avis de panélistes étrangers lors d'une conférence destinée à aider un pays à lutter contre l'insécurité et à protéger ses frontières, peuvent-ils être interprétés 'comme inopportuns en regard de la souveraineté nationale' ?* » *Midi* écrit : « *Derrière cette 'levée de boucliers' se profile la délicate voire la difficile cohabitation au sein du gouvernement de consensus dont la mission principale est d'organiser avec la CENI, l'élection présidentielle.* » Le quotidien *Les Nouvelles* s'interroge sur la neutralité du chef de l'Etat par intérim et son possible penchant pour le candidat Ravalomanana.

05/12 - Trois militaires impliqués dans un trafic de munitions à Anosipatrana. Au total sept personnes ont été arrêtées. 120 balles de kalachnikov ont été découvertes à bord d'un taxi occupé par quatre individus. Leur interrogatoire a permis de remonter jusqu'aux propriétaires des munitions qui seraient à l'origine d'un trafic dans la capitale et dans les provinces. Une balle de vendrait 6 000 Ar.

01/12 - Un accrochage entre les dahalo et leurs poursuivants à Isandra - Fianarantsoa s'est soldé par une dizaine de morts parmi les membres du fokonolona. Les éléments de la gendarmerie, aidés par la population, ont transporté les cadavres au chef-lieu de la commune.

07/12 - Trois gradés de la gendarmerie abattus à Amboasary Sud, ils sont tombés sous les balles de 200 dahalo. Trois villageois ont été tués et 150 zébus volés. Les affrontements se sont produits lors de poursuites engagées pour récupérer des troupeaux volés. Des armes ont été subtilisées par les dahalo dans un poste de gendarmerie. Les forces de l'ordre annoncent une riposte musclée, avec l'appui d'un hélicoptère.

13/12 - Deux gendarmes escortant cinq agents de l'Instat tués dans une attaque de dahalo près de Maintirano. Les agents de l'Instat étaient en mission pour les travaux de recensement. Les dahalo ont mis le feu à des habitations proches de celle où étaient hébergés les fonctionnaires. Les armes des gendarmes ont été saisies. Des poursuites ont été engagées contre les malfaiteurs qui sont parvenus à prendre la fuite avec leur butin.

² Interview de Dominique Duval, directeur des programmes police-gendarmerie et police en mer, institut Thémis, ancien directeur de la gendarmerie maritime française qui a participé à ce forum : <https://www.dw.com/fr/madagascar-un-forum-pour-r%C3%A9sorber-lins%C3%A9curit%C3%A9/a-46538424>

15/12 - Quatre jeunes anti-malaso (Jama) ont été exécutés par des dahalo près de Mampikony. La bande, forte d'une centaine d'hommes, avait semé la terreur dans le village avant de s'emparer de quelques 150 zébus. Les jeunes défenseurs du village, rejoints par les gendarmes se sont lancés à leur poursuite. Ils sont tombés dans un guet-apens tendu par les malfaiteurs et ont été mortellement touchés. **Le service communication de gendarmerie s'alarme de la recrudescence des attaques de dahalo. 18 gendarmes ont perdu la vie depuis janvier**, dont sept au cours des trois dernières semaines.

21/12 - 60 dahalo armés ont assailli trois fokontany à Mampikony. Ils ont saccagé les bureaux de vote. Le scrutin n'a pas pu se tenir dans l'un d'entre eux. A Ankazoabo Sud, **deux membres d'un bureau de vote en route pour remplir leur mission, sont tombés dans une embuscade** tendue par des dahalo qui voulaient leur dérober leur fusil. Un échange de tirs s'en est suivi et ils ont été tués.

28/12 - Des attaques de dahalo ont fait six morts et trois blessés en une journée à Morombe et Malaimbandy. Dans la première localité, à Beravina, les villageois, victimes du vol d'une centaine de zébus, ont dû affronter une trentaine d'hommes lourdement armés. Les forces de l'ordre, appelées en renfort, ne sont pas parvenues à intercepter les fuyards.

A Tsararano, dans le district de Maevatanana, un groupe de dahalo a pris en otage deux personnes. Pris en filature par les forces de l'ordre, un violent accrochage a permis de libérer les otages et de restituer les troupeaux à leurs propriétaires.

05/12 - 21 suspects arrêtés dans l'affaire du meurtre de trois policiers le 24 octobre à Ambodiazinina, parmi lesquels le chef des deux fokontany. D'autres personnes devraient être entendues mais certaines d'entre elles auraient pris la fuite. En mission officielle dans la localité, les trois inspecteurs avaient été lynchés par la population.

11/12 - Lynchage de trois policiers à Fénériver Est : 18 personnes placées en détention préventive à Toamasina, sur les 19 déférées au tribunal. Une femme a bénéficié de la liberté provisoire. Une quarantaine de noms auraient été cités dans le cadre de cette affaire mais de nombreux villageois avaient déjà quitté les lieux lors des investigations conduites par la police nationale et la gendarmerie. Les proches des trois policiers ont lancé un avertissement à l'endroit de toute personne ou association cherchant à intervenir dans le cadre de cette affaire. « *Nous n'acceptons aucune intervention visant à sortir de la prison ces personnes ou à trainer l'affaire pour que les suspects ne se retrouvent sous les verrous* », a lancé le porte-parole des familles des victimes. Le député de Fénériver Est a engagé un avocat pour défendre les suspects. L'objectif poursuivi par les policiers qui se sont rendus dans ce village où ils ont trouvé la mort reste à clarifier et les mobiles du meurtre restent par ailleurs flous.

08/12 - Un litige foncier se solde par quatre morts à Ambilobe. De violents affrontements ont opposé l'équipe d'un supposé acquéreur de rizières et celle du propriétaire. Chaque groupe a perdu deux hommes ; l'un d'eux a succombé à des tortures. On compte plusieurs blessés. Cinq personnes ont été placées en garde à vue.

17/12 - Règlement de compte à Ambalavao - Une vingtaine de bandits mettent un village à feu et à sang. Quatre villageois ont été abattus. Des poursuites ont été engagées par la gendarmerie et le fokonolona. Une violente fusillade a alors éclaté, faisant 12 blessés graves parmi les villageois. Deux assaillants ont été arrêtés.

20/12 - Un massacre évité de justesse au poste de police d'Ambondromamy. La foule s'est rendue en masse au poste de police suite à l'arrestation des deux individus suspectés d'un vol à main armée, exigeant qu'ils lui soient livrés. Des renforts de gendarmerie sont arrivés in extremis et sont parvenus à persuader les manifestants que l'enquête devait être poursuivie. Par sécurité, les deux prévenus ont été transférés à Mahajanga

04/12 - Un deuxième rapt d'enfants mineurs à Manerinerina en 22 jours. Deux adolescentes enlevées par un commando de 15 dahalo armés au domicile d'un collecteur. L'épouse du collecteur a été kidnappée puis libérée. Une rançon de 150 millions Ar a été exigée pour la libération de ses deux filles. Les membres du fokonolona ont engagé une poursuite, restée infructueuse.

06/12 - Le présumé cerveau du kidnapping de l'opérateur économique Arman Kamis à Toamasina a été interpellé par les forces de l'ordre à Antsirabe. Il a été dénoncé par deux personnes arrêtées récemment dans le Grand port dans le cadre du rapt du propriétaire de la société Transfy. Ce suspect aurait été déjà impliqué dans une autre affaire de kidnapping à Toamasina en 2009. Il avait été arrêté puis relâché en 2016. Transféré à Toamasina, il devra subir des interrogatoires avec sept autres personnes. « *L'individu est apparemment connu pour son soutien sans égal à sa famille politique* », écrit *Midi*, sans révéler laquelle. Selon

L'Express, le commanditaire des kidnappings qui a été arrêté serait une figure connue du microcosme politique, proche d'un ministre en exercice et collaborateur d'un candidat à la présidentielle. Cette révélation a provoqué un séisme dans les milieux politiques, observe le quotidien. Pour le commandant de gendarmerie de la région, il ne s'agirait toutefois que d'un « *business criminel* », dépourvu de dimension politique. Le site pro-Ravalomanana *La ligne de mire* affirme que le suspect, prénommé Haja, est un opérateur économique proche de l'entourage d'Andry Rajoelina.

08/12 - Ambohimananarina - Au terme de huit jours de captivité un enfant de 5 ans a été relâché par ses ravisseurs contre paiement d'une rançon. Il avait été kidnappé par trois individus sur le chemin de l'école. Trois prévenus ont été placés sous mandat de dépôt.

09/12 - Deux nouveaux cas de kidnapping enregistrés à Antananarivo : le PDG de Habibo Group, Malik Karmaly, et un entrepreneur tunisien, Sofiana Omrani, ont été enlevés. Les deux hommes auraient été kidnappés en même temps par cinq individus armés et cagoulés. La presse note que les cas se sont multipliés ces dernières semaines (quatre pour le seul mois de novembre)

Malik Karmaly a été libéré le lendemain a annoncé le Collectif des français d'origine indienne de Madagascar (CFOIM). Aucune information n'a été donnée sur les circonstances de sa libération.

Dans un communiqué, le Collectif des français d'origine indienne déclare : « *Madagascar a atteint les plus hauts sommets en termes d'insécurité. Le phénomène de kidnapping est devenu international et aucune nationalité ou communauté n'est plus épargnée. (...) L'enlèvement de ce ressortissant tunisien inquiète la communauté internationale et la communauté d'affaires. Madagascar confirme sa place dans la liste noire des pays à haut risque.* »

14/12 - Le Tunisien Sofiane Omrani a été libéré. Le responsable du corps diplomatique tunisien a indiqué que l'ambassade de Tunisie en Ethiopie avait pris en charge l'affaire. Un émissaire spécial avait été dépêché à Madagascar quelques heures seulement après le kidnapping, en coordination avec les autorités. L'émissaire a été en contact avec la famille de l'homme d'affaires indien. C'est celle-ci qui s'est chargée des négociations avec les ravisseurs.

10/12 - De nouvelles dispositions ont été prises par les autorités pour faire face aux raptus suivis de demande de rançon : refonte de la structure d'enquête, moyens matériels pour collecter des informations ou encore nouvelles dispositions au niveau de la justice. Le conseil des ministres fait état de la « *réorganisation de la Commission mixte d'enquête* » et de la nomination d'un magistrat à la tête de la structure, tout comme l'association de la direction générale de l'administration pénitentiaire à la démarche. La Cellule mixte d'enquête devrait être « *opérationnelle 24h/24* ».

24/12 - Bilan des kidnappings 2018 : 19 enlèvements répertoriés, 22 victimes kidnappées et libérées contre rançon, soit trois fois plus qu'en 2017. Une seule victime a pu être libérée avant remise de la rançon. Le phénomène tend à se généraliser et à ne plus être limité à la communauté indo-pakistanaise. L'ancienne cellule mixte censée lutter contre ce fléau a été victime mise en cause pour complicité de certains de ses membres avec des ravisseurs. L'action menée par les forces de l'ordre est parfois entravée par la crainte de révéler des compromissions avec des personnes haut placées et par les réticences des proches des victimes à collaborer.

► Justice, conditions carcérales, gouvernance

04/12 - « Torture et traitements inhumains - Vers la poursuite des auteurs dans les forces de l'ordre », titre *La Vérité*. Outre les agents pénitentiaires, les éléments des forces de l'ordre constituent les principaux agents publics dénoncés comme étant des auteurs d'actes de torture, de peines ou de traitements cruels, inhumains et dégradants. Les suspects arrêtés suite à des délits ou crimes en sont les victimes, non seulement durant les arrestations mais aussi lors des enquêtes. Outre les coups physiques, ces personnes subissent des tortures morales et psychologiques. Face à cette situation, de nombreux acteurs, entre autres l'ACAT Madagascar, la CNIDH, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (OHCHR) et le ministère de la justice, ont proposé la révision de la loi de 2008 afin que ces crimes deviennent imprescriptibles. Cette loi révisée stipulerait que les victimes de torture commise par un gendarme, un militaire ou un policier doivent bénéficier de la gratuité d'une prise en charge médicale, psycho-sociale ou encore d'une réinsertion socio-économique. La mise en application de la loi, déjà validée par le Parlement, est attendue d'ici la fin de l'année. Madagascar dispose actuellement d'un mécanisme national indépendant de prévention de la torture qui se rapporte à une loi du 16 décembre 2016 et à la ratification du protocole facultatif se référant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements inhumains ou dégradants du 18 décembre 2002. Au lieu de mettre en place une nouvelle structure, la CNIDH endossera cette mission. Elle se chargera des actions de prévention et de contrôle, par exemple en organisant des visites inopinées dans les prisons ou en assistant aux procès.

01/12 - Quand un avocat se fait tabasser par les gardes du corps du fils d'un général. Cet avocat a eu le malheur de s'arrêter pour prendre la défense d'un homme en train de se faire agresser par deux individus près d'une boîte de nuit. Mal lui en a pris. Il ne pouvait imaginer qu'il avait affaire aux deux gardes du corps du fils d'un général, directeur de la sécurité à la primature, dont l'un était armé, qui étaient en train de tabasser un journaliste. Finalement, les deux hommes se sont retournés contre lui et il a été violemment pris à partie et roué de coups. Heureusement, un militaire qui passait par là, armé d'une kalachnikov, lui a peut-être sauvé la vie et l'avocat a pu se réfugier à l'intérieur d'un commissariat. Un peu plus tard, il a appris que la scène avait été filmée par un spectateur qui l'a remise à des journaux pour qu'ils diffusent la vidéo. Le général est intervenu et a menacé les patrons des journaux. Trop tard, la vidéo était déjà en ligne... Les images ont fait le buzz sur les réseaux sociaux et l'affaire a pris de telles proportions, que la primature a dû communiquer sur le sujet. L'un des assaillants s'est rendu et a été placé en garde vue. Le conseil de l'Ordre des avocats a porté plainte.

04/12 - Sit-in de l'Ordre des avocats devant le tribunal à Anosy après l'agression commise à l'encontre de leur confrère, Me Aly Roman Aliarivelo. L'avocat reste sous surveillance médicale à l'hôpital. Il a porté plainte contre ses agresseurs et a demandé au tribunal une interdiction de sortie du territoire pour les trois responsables de l'agression, l'un d'entre eux résidant en France. La pression est montée d'un cran à l'endroit des forces de l'ordre qui mènent l'enquête. La primature a déclaré qu'aucune intervention ne saurait être tolérée. Des pressions médiatiques s'exerceraient de la part des proches de la victime, dont certains font partie du staff politique du chef de gouvernement. La police nationale a cru bon de préciser que les incriminés ne font pas partie du corps de la police, dont l'image est fortement dégradée dans l'opinion.

05/12 - Les deux frères impliqués dans l'agression de deux personnes, dont l'avocat Aly Roman Aliarivelo, ont été placés sous mandat de dépôt à Antanimora. Les deux hommes ont reconnu avoir agressé leur victime mais pour tenter de justifier les faits, ils ont accusé le plaignant d'avoir essayé de les percuter en voiture à plusieurs reprises. Aucun avocat n'aurait accepté de défendre les deux agresseurs en guise de représailles. Le bâtonnier a nié ces allégations, expliquant qu'aucune demande de prise en charge de la défense des accusés ne serait pas parvenue à l'Ordre des avocats. Un 3^e agresseur demeure introuvable.

Une délégation de l'Ordre des avocats s'est rendue au ministère de la justice en vue d'un entretien avec la ministre Noro Vololona Harimisa. La délégation prévoit de rencontrer le ministre de la sécurité publique ainsi que le secrétaire d'Etat à la gendarmerie. Le président de l'Ordre est en quête d'assurance pour que les juristes et hommes de loi soient protégés et que soient fermement condamnés les abus de pouvoir, qui seraient en recrudescence. Pour *La Gazette*, « *l'impunité dont semble bénéficier les hommes en uniforme est à l'origine des lynchages atroces appliqués récemment aux hommes de la police et de la gendarmerie.* » Le titre écrit : « *On s'étonne du silence de l'armée dans une affaire qui la concerne au plus haut point car au moins trois de ses membres sont directement impliqués. (...) Avec un général directeur de la sécurité de la primature qui a casé dans ce service deux de ses fils, tout indique que des pratiques inavouables ont cours au sein de l'armée, dont le népotisme, le favoritisme et le copinage.* »

07/12 - Limogeage du directeur de la sécurité de la primature. Le cabinet, composé de nombreux juristes, proches notamment de l'avocat agressé, a démis de ses fonctions l'officier supérieur, dont les deux fils ont été placés en détention provisoire.

11/12 - 10 magistrats seront traduits devant le conseil de discipline pour manquement à l'éthique et à la déontologie, a fait savoir la ministre de la justice, Harimisa Noro Vololona. Fanirisoa Ernaivo, ancienne présidente du SMM et candidate à la présidentielle, suspendue de ses fonctions, fait partie des magistrats qui devront comparaître devant le CSM. La ministre a annoncé le remplacement de plusieurs responsables de l'administration pénitentiaire avant la fin de l'année. De nouvelles dispositions et un nouveau système informatique seront mis en place pour rétablir en 2019 le concours d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature et des greffes (ENMG) après les nombreuses irrégularités qui ont conduit à annuler les épreuves en 2018.

18/12 - Le Comité des droits de l'homme des Nations unies préoccupé par les délais de garde à vue qui peuvent être prolongés jusqu'à douze jours, et ce sur la base de critères insuffisamment définis par la législation. Il s'alarme des allégations selon lesquelles **les personnes en détention rencontrent des difficultés pour disposer des services d'un avocat.** Il exprime également son inquiétude quant aux informations selon lesquelles **les plaignants ont la possibilité de contribuer aux frais de fonctionnement des officiers de police judiciaire** afin d'accélérer la procédure d'enquête, ce qui constitue une rupture d'égalité devant le service public. Madagascar est invité à revoir sa législation pour garantir que les prolongations de garde à vue soient décidées sur la base de critères clairement établis, à s'assurer que l'ensemble des personnes en détention ont accès à un avocat, y compris en développant des services d'aide juridictionnelle, à veiller au respect du principe d'égalité en dotant le ministère de la sécurité publique d'un budget adéquat lui permettant d'accomplir pleinement ses fonctions. En dépit de la révision du Code de procédure pénale de 2016, les délais de détention préventive demeurent excessifs et abusifs pour un très grand nombre de personnes. L'Etat est invité

à prendre des mesures pour identifier les cas de détention illégale et à remédier à la situation des personnes qui sont en détention préventive abusive. Il doit s'assurer que les victimes de détention préventive abusive soient indemnisées. Le Comité accueille favorablement les efforts d'ouverture des lieux de détention mais demeure préoccupé par le taux de surpopulation carcérale inquiétant, les conditions d'insalubrité et les difficultés d'accès aux soins médicaux, le taux préoccupant de malnutrition parmi les détenus, qui aurait entraîné la mort de certains d'entre eux, l'absence de séparation entre adultes et mineurs, et entre prévenus et détenus.

21/12 - La ministre de la justice, Noro Lalao Harimisa, a pris des dispositions pour mettre fin à l'activité des rabatteurs qui sévissent à proximité du Palais de justice d'Anosy. Ces derniers exploitent les justiciables en difficulté pour leur soutirer de l'argent.

La ministre a également ordonné la séparation des quartiers majeurs/mineurs au sein de l'établissement pénitentiaire de la maison centrale d'Ankazobe, conformément aux demandes formulées par nombre d'organisations, dont Amnesty International. L'ambassade de Norvège a appuyé cette réorganisation. Le directeur de cabinet a rappelé les efforts entrepris par son département ministériel en faveur de l'humanisation des conditions carcérales et la réinsertion sociale des détenus.

06/12 - Selon *La Vérité*, une plainte dirigée, entre autres, contre Marc Ravalomanana, a été déposée, le 28 novembre sur le bureau du président de l'Assemblée nationale. Elle fait état de graves malversations commises en 2008 dans le cadre de l'acquisition par Tiko Agri et Alma d'un terrain situé à Andohatapenaka (Antananarivo). Un détournement de 3,6 milliards Ar pour une spoliation de biens de l'Etat. Qui plus est, les deux sociétés auraient bénéficié de la viabilisation des terrains aux frais de l'Etat. Ce dossier est l'un de ceux qui seraient susceptibles de conduire de hauts responsables étatiques devant la HCJ, après examen par les commissions ad hoc de l'Assemblée qui viennent d'être constituées.

12/12 - Les députés, par le biais de la Commission d'enquête parlementaire, entament l'examen des dossiers relevant de la HCJ. Ces dossiers concernent notamment Hery Rajaonarimampianina, Andry Rajoelina et l'ancien ministre de l'intérieur et de la décentralisation Mahafaly Olivier Solonandrasana. La commission a débuté ses travaux par le dossier concernant ce dernier, soupçonné de détournement de fonds publics et de favoritisme dans l'octroi des marchés publics. La commission présentera la synthèse de son enquête à l'occasion d'une séance plénière. Pour que le dossier soit transmis à la HCJ un vote à la majorité absolue est requis. **Les observateurs ne sont guère optimistes quant à l'aboutissement de cette procédure d'enquête** : l'Assemblée est frappée par un très fort absentéisme en raison de la campagne présidentielle, la session est sur le point de s'achever et le mandat des députés arrive à son terme le 5 février.

14/12 - La commission d'enquête parlementaire a jugé irrecevable la requête du pôle anti-corruption à l'encontre de Mahafaly Olivier dont le rôle a été évoqué dans l'affaire Claudine Razaimamonjy. Trois dossiers restent encore en suspens, dont deux concernent des anciens chefs de l'Etat. La session parlementaire étant achevée et la législature prenant fin le 5 février, leur examen est remis à l'Assemblée qui doit être élue dans la foulée de la présidentielle. *L'Express* juge que la HCJ risque fort de n'être saisie d'aucun dossier, tant les conditions posées pour cette procédure sont lourdes et complexes.

06/12 - Procédure pénale - La loi de 2017 renforçant les droits de la défense n'est pas appliquée. La ministre de la justice s'est entretenue de cette question avec une délégation de l'Ordre des avocats. Une séance de travail avec les responsables de la gendarmerie et de la police est prévue pour débattre de l'application et du respect de ces nouvelles dispositions. L'affaire Aly Roman Aliarivelo a également été évoquée au cours de la rencontre, la partie adverse de l'avocat agressé n'ayant pas encore obtenu d'avocat pour sa défense.

08/12 - Affaire Mbola Rajaonah - Une violation grave du droit de la défense dénoncée par son avocat, Me Eric Rafidison pour qui il existe une forte probabilité de complot de haut niveau contre le fondateur de Tafaray, ancien conseiller spécial de Hery Rajaonarimampianina. Convocations harcelantes, fuites d'informations, vices de procédure et excès de pouvoir sont dénoncés. La neutralité du Bianco est mise en cause. L'opérateur économique aurait, dit-il, été cloué au pilori dans les médias pro-Rajoelina Viva radio et TV. Mbola Rajaonah s'attire les foudres du pouvoir et du candidat Rajoelina pour avoir rallié Marc Ravalomanana et avoir possiblement contribué au financement de sa campagne.

10/12 - Jean Louis Andriamifidy, DG du Bianco, soutient qu'« il y a des charges » contre Mbola Rajaonah. Il se défend de partialité dans cette affaire et nie pratiquer le harcèlement du prévenu. L'instruction suit son cours et le dossier doit être transmis au Pôle anti-corruption.

17/12 - Selon *L'Express*, une enquête interne a été lancée au sein du Bianco suite à des suspicions de fuite d'information relative à des dossier confidentiels. Pour le quotidien, il ne fait aucun doute que ces fuites concernent l'opérateur Mbola Rajahona, convoqué à plusieurs reprises par le Bureau anticorruption.

Des membres de son personnel dénoncent des pressions extérieures qui s'exerceraient pour influencer sur le cours des enquêtes en cours. Des membres du personnel du Bianco dénonceraient l'influence qu'exerce sur l'organisme l'homme d'affaires Mamy Ravatomanga, proche d'Andry Rajoelina.

04/12 - Le CFM a achevé fin octobre l'examen de 26 demandes d'amnistie. Les dossiers sont transmis à la Cour suprême pour avis juridique, annonce le président du CFM, Alphonse Maka. Selon la loi relative à la réconciliation nationale, les auteurs, co-auteurs et complices des infractions liées aux événements politiques qui se sont produits entre 2002 jusqu'à la fin de la Transition, dont la motivation politique a été établie et après divulgation complète et publique des données détaillées les concernant, bénéficient d'une amnistie. Mais sont exclus les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, le génocide, les violations flagrantes des droits de l'homme et les atteintes aux libertés fondamentales. En outre, 1 300 demandes de réparation et d'indemnisation ont été reçues et sont à l'étude. 100 de ces dossiers sont finalisés. Le CFM a élaboré un projet de décret d'application pour la mise en place du « *Fonds National de Solidarité* ». Des démarches sont entreprises auprès des partenaires techniques et financiers pour qu'ils contribuent à la mise en place de ce fonds.

04/12 - Blanchiment de capitaux : Madagascar risque de verser dans la « liste grise ». A maintes reprises, l'examen des deux projets de loi qui permettront à Madagascar de se conformer aux standards internationaux en ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux a été renvoyé aux calendes grecques. Lamina Boto Tsara Dia, DG du Samifin, a mis de nouveau l'accent sur la nécessité impérieuse d'adopter ces textes. « *Notre temps est compté. Nous avons jusqu'au mois de mars, à la veille de la réunion du task force de l'ESAMLAAG (Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent en Afrique orientale et australe), pour fournir des efforts supplémentaires, combler les défaillances et atteindre les standards requis* », a-t-il prévenu. Madagascar se trouve dans un processus de suivi renforcé depuis le mois de juin en raison des défaillances observées. Faute de structure et de cadre légal répondant aux exigences internationales, le pays est exposé à des suspicions d'éventuels financements du terrorisme ou d'argent à blanchir. Si Madagascar est inscrite dans la liste grise, les conséquences seront très préjudiciables à l'économie. Les transactions internationales subiront un surcoût ou seront refusées par les banques.

13/12 - Après deux ans d'attente et le report durant sept sessions, l'Assemblée nationale passe au vote des deux textes de loi sur le recouvrement des avoirs illicites, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La ministre de la justice a fait du forcing pour que ces textes soient adoptés durant l'actuelle session qui s'achève, en dépit du très fort absentéisme des élus, mobilisés par la campagne présidentielle. Madagascar risquerait en effet, en cas de nouveau report, de tomber dans la « *liste grise* » en avril 2019, avec toutes les conséquences économiques et financières que cela impliquerait.

Le directeur du Samifin a profité de son intervention à l'Assemblée nationale pour faire part de sa préoccupation concernant le flux continu d'opérations financières suspectes que reçoit son organisme dans le cadre des dépenses liées à la campagne présidentielle et au flou qui entoure son financement.

14/12 - L'adoption de la loi sur le recouvrement des avoirs illicites a été ajournée. Le texte contenait une grande innovation dans la lutte contre la corruption : la confiscation des biens litigieux avant le jugement. Une disposition légale qui est née du constat que le droit pénal classique ne parvient pas à inquiéter les bénéficiaires ultimes des biens litigieux et que ces biens restent hors de portée de la justice. Les députés absents, au nombre de 140, ont demandé une session extraordinaire pour examiner ce projet de loi : ce sera au conseil des ministres de convoquer cette session. A défaut, Madagascar risquerait d'être placé sur la « *liste grise* » du GAFI. **Le projet de loi contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été adopté par l'Assemblée.** Il n'y avait que 12 députés présents dans l'hémicycle pour examiner ces textes fondamentaux. Elle a également été adoptée par le Sénat.

Le projet de loi de finances 2019 a été adopté par une Assemblée plus que clairsemée, de manière expéditive. Compte tenu du calendrier parlementaire et de désaccords persistants entre les deux Chambres, le projet doit être adopté par voie d'ordonnance.

21/12 - Convocation du Sénat et de l'Assemblée nationale en session extraordinaire afin de permettre l'adoption des projets de loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et sur le recouvrement et l'affectation des avoirs illicites.

26/12 - L'adoption du projet de loi sur le recouvrement des avoirs illicites une nouvelle fois ajournée. La décision a été prise par 12 des 13 députés présents en séance. Engagement a été pris de l'adopter lors d'une nouvelle et hypothétique session extraordinaire. Les mises en garde de la ministre de la justice et du DG du Bianco ne sont pas parvenues à convaincre les élus de l'urgente nécessité d'adopter ce texte.

11/12 - 16 communes des régions Boeny et Diana ont été auditées par Transparency International. Une dizaine ne tiennent pas une gestion des fonds publics en toute transparence. Ketakandriana Rafitoson, responsable de l'ONG, souligne que l'État a le devoir de rendre des comptes à la population. Les communes

auditées sont également redevables vis-à-vis de leurs administrés quant aux dépenses réalisées à partir des impôts et taxes encaissés.

29/12 - Ralisoa Alice, nouvelle présidente de la Croix Rouge Malagasy, entend faire oublier la mauvaise gestion de l'organisation qui avait conduit au retrait de l'aide norvégienne. Des malversations financières qui ont sérieusement entaché l'image de la société nationale et qui a été à l'origine de l'éviction d'une partie de l'équipe dirigeante. Priorité sera donnée à la restauration de la confiance des partenaires internationaux. Le rapport de l'audit commandé par la Croix Rouge norvégienne avait mis à jour une perte globale de plus de 1.100.000 euros. Un constat qui avait conduit le Bianco à lancer des investigations. Le secrétaire général et deux comptables, ont été placés sous mandat de dépôt après avoir été entendus au Pôle anti-corruption. Ils sont poursuivis pour abus de fonctions, détournements de fonds, faux en écriture et usage de faux. L'affaire est toujours en cours de traitement.

► Droits des enfants, droits des femmes, traite

03/12 - Des femmes malgaches emprisonnées pour un crime commis par leur conjoint ou un homme de leur famille, selon un reportage de la BBC³. Certaines d'entre elles sont en détention depuis des mois, voire des années, parfois avec leurs enfants en bas âge. Soit on les accuse de complicité, soit on leur reproche de ne pas avoir vu ce que leur conjoint, leur frère ou leur fils faisait en cachette. Le reportage a été réalisé dans le cadre de la mission qu'Amnesty International a menée récemment dans les prisons malgaches⁴.

06/12 - Les femmes et les enfants, premières victimes des dahalo. Pour la première fois, une étude commandée par l'UNFPA montre l'étendue des violences commises sur les femmes et les fillettes par les voleurs de bétail. « *Les hommes sont les premières personnes à être dans la ligne de mire des dahalo mais les femmes sont les victimes invisibles de ces raids et sont touchées de façon incroyable. Et ça, jusqu'à présent, on l'avait complètement sous-estimé.* » Le constat de l'étude réalisée en brousse sur les sévices à l'égard des femmes commis par les dahalo est sans appel. Violences psychologiques (causées par la terreur d'avoir servi de bouclier humain pour obliger les maris propriétaires de zébus à céder leur bétail, ou par la fuite et la vie cachée en forêt pour échapper aux dahalo, traumatisme dû au décès du mari ou des fils), violences économiques (vol de zébus, pillage des maisons), mais aussi violences physiques comme des viols lors des prises d'otage. *Aujourd'hui la prise en charge des femmes victimes de ces violences, c'est le néant total,* témoigne Noro Ravaozanany, experte sur les questions de genre au sein de Focus Development, l'agence de recherche qui a réalisé l'étude. *Nous incitons le futur président de la République à mettre en place des structures spécialisées - des refuges, des centres de santé équipés -, qui puissent les prendre en charge pour leur soutien psychologique et même pour le retour dans leur foyer. Ce sont des femmes qui sont complètement désorientées. Il faudrait également élaborer des mesures drastiques en partenariat avec les tribunaux pour leur garantir un accès à la justice.* » 3 % des violences basées sur le genre observées durant les raids des dahalo dans les communes cibles concernent les violences sexuelles. Ce faible taux s'expliquerait par l'omerta existante sur le sujet. « *Le viol est un sujet tabou dans les sites où les enquêtes ont été menées. Le taux exact est toujours au-delà de ce qui se passe. Cela est dû au fait que les violences sexuelles sont dans la majeure partie des cas réglées entre les familles. Et en parler à des personnes extérieures aux familles ne fait pas partie des coutumes locales.* »

10/12 - L'avortement doit-il être dépénalisé ou pas ? La question a de nouveau été sur le tapis lors d'un débat national initié par le ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme. Près de 70 femmes issues des 22 régions ainsi que des représentants de diverses organisations nationales et internationales ont été présentes à l'atelier pour donner leur point de vue. Leurs positions seront synthétisées dans un document de plaidoyer à présenter au gouvernement afin que celui-ci puisse décider si Madagascar ratifiera le protocole de Maputo qui propose que soit autorisé l'avortement médicalisé en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et lorsque la grossesse met en danger la santé mentale et physique de la mère, la vie de la mère ou du fœtus. C'est sur cette disposition que le processus bloque. Figurant parmi les 54 pays signataires du protocole de Maputo, « *Madagascar est l'un des 14 pays à ne pas l'avoir encore ratifié* », rappelle Rova Rabetaliana, directeur de la promotion de la femme au ministère chargé de la population. Jusqu'ici, l'interruption d'une grossesse, quelle qu'en soit la raison, constitue un délit passible de six mois à dix ans de prison, avec des amendes allant de 360.000 Ar 21,6 millions Ar. Refusant de déroger à la loi, le personnel de santé refuse de recourir à cette pratique. Ce qui amène les femmes à se faire avorter de manière clandestine dans de très mauvaises conditions. Dans la capitale, ce sont notamment les femmes dont l'âge est compris entre 15 et 25 ans qui sont les plus concernées par les avortements clandestins, qui seraient la

³ <https://www.koolsaina.com/reportage-bbc-femmes-malgaches-emprisonnees-pour-le-crime-de-leur-conjoint/> (vidéo – 5'12)
<https://www.bbc.com/news/av/world-46388717/madagascar-women-jailed-for-crimes-male-relatives-are-accused-of>

⁴ <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr35/8998/2018/fr/>

cause de 63 % des décès maternels. Cette pratique constitue l'une des quatre premières causes de décès après les hémorragies, la rupture utérine et les septicémies. « 11,8 % des femmes décédées ont rencontré une complication au cours d'un avortement clandestin », rapportent des chercheuses.

► Santé, insécurité alimentaire

03/12 - Journée mondiale de lutte contre le Sida : le taux de prévalence reste faible (0,3 %) mais on estime que moins de 10 % des personnes atteintes connaissent leur séropositivité. Le nombre de personnes contaminées est estimé à 35 000 et moins de 3 000 suivent un traitement. Le taux de dépistage de la population n'est que de 8 %. Nombre de personnes atteintes ne suivent pas de thérapie ou l'abandonnent. Médecin du monde et ses partenaires vont lancer une enquête pour identifier les freins au dépistage et à la prise en charge. 14 % des publics homosexuels et 8,2 % des consommateurs de drogues injectables, 5 % des travailleurs du sexe seraient atteints. La région Androy connaît une forte explosion du Sida qui s'expliquerait par le caractère nomade des natifs de la région.

13/12 - La propagation de la rougeole échappe à tout contrôle. Plus de 10 200 cas ont été recensés dans 44 districts. Près d'un millier de malades ont été hospitalisés. Les mesures de prévention de la transmission sont quasi-inexistantes. Le taux de couverture vaccinale est faible et beaucoup de familles refusent de faire vacciner leurs enfants. Une épidémie de rubéole touche également la capitale.

27/12 - Peste : le cap des 65 cas dépassé, 19 décès enregistrés depuis le 1^{er} août. 13 districts sont, à ce jour, concernés. La crainte de la survenue de la peste dans la capitale gagne la population en raison du problème de l'enlèvement des ordures et de l'insalubrité de la ville.

04/12 - L'Association des femmes handicapées de Madagascar (AFHAM) revendique le droit de vote pour les personnes handicapées. Un clip, composé et réalisé par l'association, exhorte toutes les personnes concernées, notamment les membres des bureaux de vote du 2^{ème} tour, à aider et à faciliter l'accès des personnes handicapées. L'AFHAM compte 800 femmes handicapées adhérentes dans ses 15 sites nationaux. Le nombre des personnes en situation de handicap à Madagascar est de 10 % de la population, selon des données statistiques de 2017.

27/12 - Sécheresse dans le Sud : Le « Kere » menace de nouveau Beloha et Ampanihy Le gouvernement et ses partenaires humanitaires ont lancé un « *Flash Appeal* » multisectoriel d'un montant de 32,4 millions de dollars. L'objectif est d'appuyer les interventions dans le Grand Sud, notamment dans ces deux districts. L'appel cible 460.000 personnes en phase d'urgence (IPC 4). Le nombre de personnes classées dans cette catégorie dans le Grand Sud s'élève à 890.000, dont la majorité est concentrée sur ces deux districts. La probabilité que le phénomène El Nino puisse se reproduire à partir de la fin de l'année a augmenté et est maintenant de 80 %. La période de soudure alimentaire risquerait alors de s'étendre jusqu'en mars 2019.

► Médias

08/12 - Lutte anti-corruption - Transparency International Madagascar (TI-IM) lance un réseau de journalistes d'investigation dénommé « Malina ». Ce projet est né à la suite de la réussite d'une première expérience d'investigation sur le trafic de bois de rose réalisée en août dernier, dans le cadre d'une collaboration avec le réseau international « *Organized crime and corruption reporting project* ». TI-IM propose aux journalistes malgaches des moyens matériels, un appui logistique et juridique, des formations et un accompagnement leur permettant de réaliser articles et reportages de qualité. Les investigations permettent en retour à TI-IM d'obtenir des éléments concrets orientant ses actions d'interpellation et de plaider. Une quinzaine de journalistes intéressés par l'investigation journalistique font actuellement partie de ce réseau. Le comité de rédaction est coordonné par Ketakandriana Rafitson, directrice exécutive de TI-IM. Un comité scientifique, composé de personnalités et d'experts de la société civile et des médias, guide le comité de rédaction sur les thèmes devant faire l'objet d'investigations et évalue la pertinence et la qualité des productions du réseau. Depuis le 5 décembre les articles réalisés par les journalistes sont mis en ligne sur le site www.malina.mg

11/12 - « La campagne électorale polluée par des médias parfois partiels », titre RFI. Les journaux affichent des Unes tapageuses et des titres agressifs, voire injurieux. « La majorité des propriétaires des médias ont fait alliance avec l'un ou l'autre candidat. Difficile donc d'avoir accès à une information neutre dans le paysage médiatique actuel. Cette année électorale se différencie de celle de 2013 par la profusion de nouveaux journaux et par une diffusion de rumeurs et une partialité jamais égalée. » Mirana Razafindrakaza, analyste des médias, pour le PEV, financé par l'UE, rappelle le contexte malgache si particulier. « Le lectorat est conscient que les médias sont partisans mais peut-il avoir accès à des informations objectives ? C'est plus difficile dans la mesure où les journalistes de ces médias-là confondent la communication, la publicité et les

opinions avec les faits. En tant qu'analystes des médias, il nous faut parfois confronter dix journaux pour avoir une information que l'on sait factuelle, véridique et complète ». Le paysage médiatique est composé de plus de 70 titres de presse, stations de radio ou de TV. Mais cela ne veut pas dire pour autant « pluralisme » car ces médias sont la propriété d'une dizaine de patrons de presse. « *Nous recommandons aux citoyens de toujours avoir à l'esprit que les médias appartiennent généralement à des politiciens et que ces politiciens soutiennent un candidat*, poursuit Mirana Razafindrazaka. *C'est compliqué d'avoir une information qui soit vraiment impartiale à partir d'un seul média* ». L'exception se situe chez les médias communautaires, certainement les plus impartiaux. Mais leur budget de fonctionnement limité ne leur permet pas toujours de donner une information complète. Enfin, attention à ne pas être leurrés par des Unes et des reportages dithyrambiques ou à l'opposé carrément insultants. « *Les médias ne reflètent pas le choix des urnes* », rappelle l'analyste. Aujourd'hui, près de 80 % des médias sont pro-Andry Rajoelina, y compris le quotidien de référence, *L'Express*.

14/12 - Midi, L'Express, Madagascar-Laza, La Vérité, Free News et Inona no Vaovao insèrent dans leurs pages le journal de campagne d'Andry Rajoelina. Sur 4 pages, les trois premières pages évoquent l'histoire du candidat, tandis qu'à la dernière page, un article de dénigrement envers le candidat Marc Ravalomanana insiste sur le fait qu'il « *ne faudrait pas oublier Ravalomanana !* » avec un hashtag #faytenafay (ou #çasuffitçasuffit). L'insertion publicitaire indique dans son titre : « *Ravalomanana : un habitué des conflits d'intérêts* ».

L'Express affiche ouvertement une position politique en faveur d'Andry Rajoelina avec en titre de sa Grande Une : « *Andry Rajoelina : l'irrésistible ascension* ». Il y est indiqué que « *le candidat Andry Rajoelina s'approche de son objectif. Devenir un président de la République élu. Sa campagne électorale a été menée rondement de manière professionnelle, de même que la communication.* »

11/12 - L'association Liberty 32 fait part de sa préoccupation quant au rôle que joue Facebook dans la campagne électorale et le climat de haine qui l'entoure. Elle a organisé à cet effet un débat avec des représentants des candidats. Le vice-président de la CENI a annoncé que la Commission va prendre des mesures judiciaires contre ceux qui continuent à lancer des provocations et des dénigrements de candidat sur les réseaux sociaux. D'un bord comme de l'autre, on dément l'utilisation de faux comptes. Conséquence : une multiplication de rumeurs, de fausses informations, destinées généralement à discréditer le concurrent. Et une méfiance accrue à l'égard d'institutions comme la CENI. « *La particularité de cette campagne, c'est la création par des partisans, de groupes de discussion qui sont devenus très puissants, sur Facebook surtout, analyse Andriamaharo Mandimbijaona, spécialiste en communication. Dans ces groupes-là, les discussions sont vraiment très violentes. Evidemment, sur leur page officielle, les candidats ne vont pas tenir de discours haineux. Mais dans les groupes, la situation est différente et les candidats en profitent. La vraie question, c'est de savoir qui se cache derrière ces faux comptes et ces groupes-là. C'est très difficile de les identifier.* » Les internautes sont encouragés à signaler les contenus haineux pour éviter leur propagation et préserver, in fine, la société tout entière. La HCC interpelle les candidats, leurs soutiens, les médias et les membres actifs des réseaux sociaux. Elle rappelle à tous que la diffamation orale, écrite ou numérique est punie par la loi.

29/12 - Andry Rajoelina a déposé une plainte contre les directeurs de publication des journaux La Ligne de Mire, Le Citoyen, La Dépêche de Madagascar et Triatra qui sont accusés d'avoir colporté des informations qualifiées d'erronées sur sa possible convocation par le parquet financier français au sujet des biens mal acquis par l'homme d'affaires Mamy Ravatomanga, l'un de ses plus proches soutiens. Une éventualité exposée par Ketakandriana Rafitson, directrice de Transparency International Initiative Madagascar (TI-IM), lors de son interview par TV5 Monde le 31 octobre pour traiter du financement des campagnes des 36 candidats à la présidentielle. L'ambassade de France avait démenti les rumeurs de convocation.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Trafics de bois de rose, économie bleue, exploitations minières, environnement

02/12 - L'alliance Voahary Gasy (AVG) souligne que l'exploitation et les trafics illégaux des ressources naturelles (bois de rose, tortues, pierres précieuses) se sont multipliés durant la période électorale. « *Nous constatons qu'une poignée de personnes composées d'opérateurs économiques, de politiciens véreux, ont profité de cette situation pour renforcer leurs activités illégales sur les ressources naturelles : accaparement des terres, exploitation illicite des richesses naturelles. Nous constatons ainsi qu'elles ne sont nullement inquiétées par les autorités sur place qui sont censées maîtriser ce qui se passe chez elles. Cette situation de fait entraîne des conflits sociaux, des rancunes et du mécontentement au niveau des communautés locales impuissantes* », rapporte l'AVG.

03/12 - Trafic de bois de rose - Un navire suspect dans les eaux internationales. Selon les autorités maritimes, le navire « *Flying* », soupçonné d'être l'un des plus grands moyens de transport lié à ce trafic, vu dans les eaux malgaches au large de Maroantsetra durant la campagne du premier tour de la présidentielle, est réfugié dans les eaux internationales suite aux opérations menées par la marine malgache. Les autorités surveillent les mouvements de ce navire qui changerait de pavillon à chaque fois que les autorités le poursuivent. Il y a quelques semaines ce navire avait réussi à fuir au nez et à la barbe des forces de l'ordre à 450 km à l'Est de Sambava en direction de l'île Tromelin, dans la ZEE française, avant d'éteindre son système automatique d'identification alors que de gros moyens techniques et logistiques avaient été mobilisés. Le directeur des opérations et des renseignements auprès de l'Etat-major fait remarquer que l'armée fait face à un puissant réseau organisé, disposant de moyens de communication efficaces destinés à avertir les occupants du navire en cas de menace. D'après certaines sources, le navire attendrait le chargement de 100 tonnes de bois de rose à destination de Singapour. Une mission de la primature accompagnée de gendarmes s'est rendue sur les lieux pour s'assurer que des stocks de bois de rose n'ont pas été déplacés. Aucun mouvement suspect n'aurait été découvert.

20/12 - Interception du navire *Flying* sur la côte Est, à 58 km au large d'Antalaha. Après deux heures de chasse et après avoir effectué des sommations, la marine nationale a procédé à des tirs. Un membre de l'équipage a été blessé. Le premier ministre a félicité les différentes entités qui ont contribué au succès de l'opération, une première dans l'histoire de ce trafic. Le ministre de la défense a confirmé que ce navire sous pavillon panaméen et avec un équipage chinois, connu précédemment sous le nom de *Ming Feng*, se livre au trafic de bois de rose depuis janvier 2015. Un trafic qui aurait redoublé depuis l'ouverture de la campagne présidentielle. Une opération de remorquage vers le port de Toamasina est en cours afin de procéder à des enquêtes approfondies. « *Nous réclamons l'ouverture rapide de la cale de ce navire pour éviter des éventuelles négociations avec les commanditaires. Il faut également remonter l'enquête d'une manière plus approfondie pour que les gros bonnets soient cette fois-ci capturés* », a déclaré Ndranto Razakamanarina, PCA de l'Alliance Voahary Gasy (AVG). De très importants stocks de bois de rose seraient cachés du point sud du Cap Masoala jusqu'à Antalaha. L'AVG demande à l'Etat de procéder à leur identification. Selon *L'Express*, l'équipage n'aurait accepté de se rendre qu'à la demande de l'ambassade chinoise. La société civile redoute que des « *interférences diplomatiques* » compromettent le bon déroulement de l'enquête.

04/12 - Economie bleue - La Banque mondiale a manifesté son inquiétude par rapport à l'accord signé entre l'AMDP et le Consortium chinois Taihe Century Investments Developments Co. Ltd, d'un montant de 2,7 milliards de dollars, en marge du 7e Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC 2018). Un accord qui prévoit notamment d'autoriser 330 bateaux chinois à venir pêcher dans les eaux malgaches. Le ministre des ressources halieutiques et de la pêche a affiché clairement son opposition au projet, qui, selon lui, va à l'encontre des objectifs de promotion d'une économie bleue durable. D'après ses explications, cette convention a été signée entre acteurs du secteur privé. L'octroi des permis de pêche relève cependant de la fonction régalienne du ministère de tutelle, a-t-il fait remarquer.

13/12 - « Les Chinois sèment la zizanie chez les pêcheurs de Madagascar », titre le magazine français *L'Express*⁵. L'annonce en septembre de la conclusion d'un accord de pêche signé en marge d'un forum à Pékin entre des investisseurs chinois et une association privée malgache a mis le feu aux poudres. En pleine campagne pour la présidentielle des 7 novembre et 19 décembre, la controverse a pris une tournure très politique. Le texte de l'accord n'a pas été publié mais selon des indiscrétions, il s'agit d'un partenariat d'un montant global de 2,7 milliards de dollars qui prévoit notamment la livraison à des pêcheurs malgaches de 330 bateaux modernes et réfrigérés de 14 mètres. Ces bateaux doivent « *remplacer les pirogues traditionnelles* », assure l'Agence malgache de développement et de promotion des entreprises (AMDP), l'association de droit privé qui a négocié et conclu cet accord avec le consortium chinois Taihe. Ces bateaux, qui seront fournis gratuitement par les Chinois, sont censés permettre aux pêcheurs malgaches « *d'augmenter leur capacité de production* », explique un responsable de l'AMDP. Une partie des poissons pêchés sera vendue sur le marché local. Le « *surplus* » restera aux Chinois, poursuit-il. Les 330 bateaux doivent générer à terme 130.000 tonnes de poissons pêchés par an, selon l'AMDP. Un chiffre qui s'approche du niveau de production de pêche de Madagascar en 2017 (163.492 tonnes). L'AMDP reconnaît que « *l'impact sur l'environnement reste à évaluer* ». Mais, tempère-t-elle immédiatement, l'accord prévoit « *un projet d'aquaculture pour repeupler la faune maritime sur le littoral* ». Pas de quoi rassurer les ONG, « *pas convaincues* » que l'accord « *présente de réelles opportunités économiques pour les pêcheurs* » malgaches. La proximité de l'AMDP avec l'ancien chef de l'Etat - cette association est dirigée par son conseiller spécial Hugues Ratsiferana - et la date de la signature suscitent de nombreuses interrogations.

⁵ Cf. Blog Justmad - <https://p8.storage.canalblog.com/84/82/448497/122198432.pdf>

06/12 - EITI Madagascar-Cour des comptes : signature d'un protocole d'accord. L'une des quinze recommandations de l'EITI Madagascar pour que le pays puisse atteindre un niveau de progrès satisfaisant vient d'être signée. « *Cette coopération a pour objectif de renforcer la fiabilité des données envoyées par les entités déclarantes ainsi que celle du rapport publié par l'EITI* », souligne le secrétaire exécutif. De nombreux efforts restent cependant à accomplir afin d'atteindre le niveau de progrès permettant à la Grande île d'obtenir le statut de « *pays conforme* » aux normes EITI d'ici fin 2019. « *L'objectif [de cette convention] n'est pas de poursuivre ou de sanctionner qui que ce soit, mais de faire en sorte que la transparence soit de mise au niveau du secteur extractif, qui est une source de développement durable* », a souligné le président de la Cour des comptes.

17/12 - La région Boeny produit chaque année 200.000 tonnes de charbon de bois. Une exploitation effrénée qui a décimé 300.000 hectares de forêts dans la région, classée zone rouge en matière de déforestation. Des initiatives se multiplient pour réduire cette pression grandissante qui pèse sur les ressources forestières de la région. La Plateforme régionale d'échange sur l'énergie biomasse se mobilise pour sensibiliser la population face à la dégradation massive de l'environnement liée à l'exploitation irrationnelle de la forêt pour les combustibles domestiques. Elle s'est fixée comme objectif de favoriser le reboisement à vocation énergétique, en partenariat avec le Programme de lutte anti-érosive et les communautés de base. La population est incitée à utiliser les foyers améliorés « *Fatana mitsitsy* ».

29/12 - Les ressources naturelles sont en danger à cause des mouvements migratoires internes. Pousés par le fort taux de chômage et l'accroissement démographique non maîtrisé, le faible taux de scolarisation, les populations se déplacent à l'intérieur du pays en quête d'endroits plus propices. Les migrations peuvent conduire à la recherche de terrains de culture ou d'une zone d'exploitation minière. Les migrations agricoles et minières constituent de réels dangers pour la biodiversité. Le phénomène de conversion des terres forestières en terres agricoles contribuerait notamment à la destruction des forêts. Le rapport sur l'avenir de l'environnement à Madagascar a révélé que plus de 180 000 ha de forêts ont été détruites entre 2005 et 2010. Le même rapport de révéler que « *les pressions à motivation agricoles sont les plus importantes parmi celles touchant les ressources naturelles.* » L'exploitation minière illicite et artisanale constitue également l'un des facteurs premiers de la destruction des ressources naturelles. Les produits miniers sont en effet dans la majeure partie des cas situés dans des réserves forestières ou dans des aires protégées. Constituant une source d'argent facile, l'exploration illicite minière se développe à un rythme effréné dès lors qu'il y a découverte de produits miniers.

► **Coopération, bailleurs de fonds**

01/12 - Le projet de loi portant ratification de l'accord de financement sur la construction de centrales électriques hybrides photovoltaïques entre Madagascar et le gouvernement belge a été adopté. Le projet concerne 10 centrales pour un coût de près de 10 millions d'euros. L'accord de financement avec la Belgique, à taux zéro pour une durée de remboursement de 30 ans avec 10 ans de grâce, est de 8 millions d'euros. La réalisation va s'étaler sur 5 ans. Il resterait encore 45 centrales au fuel de la Jirama à transformer en hybride photovoltaïque. L'objectif de la Jirama est d'arriver à réduire ses coûts de production pour atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2020.

06/12 - Changement climatique - Un nouveau programme de développement des filières agricoles inclusives, financé à hauteur de 250 millions de dollars, est lancé. Il devrait toucher 1 600 000 bénéficiaires directs. Améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux vulnérables, assurer la transformation des agricultures familiales par l'adoption à grande échelle de systèmes de production performants et résilients aux impacts du changement climatique et intégrer les exploitants agricoles familiaux dans des filières rémunératrices. Tel est l'objectif de la mise en œuvre du programme « *DEFIS* » (Développement des Filières agricoles Inclusives), sous tutelle du ministère de l'agriculture et de l'élevage, financé à hauteur de 250 millions de dollars dont 117 millions provenant du Fonds International pour le Développement Agricole (FIFA). Etalé sur une période de 10 ans, il sera cofinancé par l'Etat, la BAD, l'OPEP et le Fonds vert pour le climat. Le programme devrait permettre de remettre en état 20 000 ha de périmètres d'irrigation, d'aménager 8 000 ha de nouveaux périmètres irrigués et d'installer des micro-aménagements desservant une superficie de 7 000 ha. En outre, il appuiera la construction de 300 points d'eau et de 50 réservoirs enterrés. 490 entrepôts de stockage, 45 centres de collecte, 50 marchés locaux seront construits et 800 kilomètres de routes rurales réhabilités.

10/12 - Le Fonds koweïtien pour le développement arabe signe un accord de financement de 10 millions de dollars pour la construction d'un pont de 880 m sur le fleuve Mangoky. L'infrastructure, la plus longue du pays, permettra de relier la région du Sud-Ouest au Menabe. 1,5 million d'habitant bénéficieront de cette réalisation. Le coût total du projet est estimé à 60 millions de dollars. Une seconde tranche de financement serait accordée par la BAD à hauteur de 15 millions de dollars. D'autres concours sont attendus de

l'OPEP, de la Banque arabe pour le développement pour l'Afrique et du fonds saoudien. L'accord de principe du Fonds koweïtien remonte à 2014.

11/12 - L'Allemagne finance trois conventions pour un montant total de 20,6 millions d'euros. La première concerne l'amendement du contrat du projet PERER (Projet de promotion de l'électrification par les énergies renouvelables). Objectif : l'amélioration des conditions des investissements publics et privés dans l'électrification par le biais des énergies renouvelables. Le deuxième accord, d'un montant de 12 millions d'euros, accordé par la Banque de développement allemande KfW, est un don en faveur de Madagascar National Parks. Il concerne la conservation et la gestion durable des parcs et réserves dont il a la gestion, à savoir 24 parcs et réserves naturelles, dont quatre nouveaux sites, pour une durée de quatre ans. Le troisième don, d'un montant de 4,5 millions, est destiné à la Fondation pour les aires protégées de Madagascar. Il vise à financer de manière pérenne la conservation des aires protégées gérées par Madagascar National Parks.

13/12 - La COI estime que Madagascar pourrait devenir le grenier de la région sud-ouest de l'océan Indien. Dans cette optique, la Grande île a inauguré son Unité régionale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (URSAN), une structure du Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRESAN), fruit de la collaboration entre la COI et la FAO. Le programme consiste à développer des chaînes de valeurs agricoles et alimentaires d'intérêt régional. Il prévoit des facilités de nature technique, matérielle, réglementaire et/ou financière. La COI entend mobiliser les bailleurs de fonds. Les investissements nécessaires à la mise en œuvre du PRESAN sont estimés à 150 millions de dollars sur cinq ans. La volonté de chaque Etat membre est également appelée. « *La sécurité alimentaire est un enjeu politique qui demande un engagement fort de nos Etats pour créer les synergies nécessaires au recouvrement de nos souverainetés alimentaires. Notre région, grâce à Madagascar, a les moyens de nourrir notre population et de réduire la dépendance de nos îles aux importations* », souligne le vice-président des Seychelles et président du conseil des ministres de la COI. En 2016, la Commission avait révélé que la valeur des importations de produits alimentaires par la région s'élevait à 2 milliards de dollars par an.

19/12 - La BAD et ses partenaires (UE et divers fonds arabes) ont signé avec le gouvernement un accord de projet d'un montant de 156,8 millions de dollars portant sur l'aménagement d'axes routiers destinés à désenclaver les régions du Sud, notamment Toliara et Tolagnaro. Deux corridors seront créés sur les façades maritimes du Sud-Ouest avec le port de Toliara et du Sud-Est avec le port de Tolagnaro. Ces réalisations devraient faciliter l'ouverture de Madagascar sur les pays de la SADC, du COMESA et de la COI. Le projet interviendra également dans le renforcement des capacités des PME de l'agriculture, de la pêche, du commerce et du tourisme.

► Economie

01/12 - Secteur textile : Madagascar premier dans le Top 5 des pays de l'Afrique Sub-saharienne exportateurs de vêtements vers l'UE. La Grande île devance Maurice, l'Afrique du Sud, l'Ethiopie et le Kenya. La valeur de ses exportations se chiffrait à environ 350 millions de dollars en 2017. La BAD a apporté un appui financier de 2 millions de dollars à une cinquantaine de PME malgaches sous-traitantes dans le secteur. Objectif : permettre la production locale des intrants des grandes entreprises franches qu'elles sont contraintes actuellement d'importer.

01/12 - 1 170 entreprises créées en 2018, principalement dans le secteur tertiaire (83,16 %). A défaut de politique d'investissement, les entrepreneurs se lancent dans le commerce et les services. Ces activités ont connu ces derniers mois un boom sur les réseaux sociaux. Des petites structures qui ne nécessitent pas de grosses mises de fonds. Les questions d'entreposage sont souvent résolues en plaçant les stocks dans une chambre ou un garage. Le développement du e-commerce renforce de secteur informel.

06/12 - Grève du personnel de Kraoma : non à l'alliance avec la société russe Ferrum Mining. Le personnel de la société d'Etat des sites de Bréville, Toamasina, Betsiaka, Maevatanana et Befandriana sont en grève. Ils s'opposent à l'alliance conclue le 22 octobre, qui a donné naissance à la société Kraoma Mining. Depuis la signature du contrat les droits élémentaires des salariés ne seraient plus respectés. Le versement des salaires accuse du retard et il serait question de licenciements massifs. 100 salariés seraient maintenus, sur un effectif de 600. La société envisagerait de faire venir des travailleurs russes. La société civile demande aux autorités de faire preuve de transparence sur les conditions de partenariat entre la société Kraoma et Ferrum Mining.

06/12 - Blanchiment de bovidés : de hauts responsables impliqués. Le chef d'Etat-Major de la gendarmerie nationale explique que la demande de viande est forte tant au national qu'international. L'offre n'arrive pas à satisfaire la demande, d'où ces vols à grande échelle. Les bœufs volés et non récupérés entrent sur le marché. Les voleurs se procurent des Fiches individuelles de bovin (FIB) pour blanchir les animaux volés et

pouvoir ainsi les commercialiser. Des responsables administratifs locaux feraient partie de réseaux de blanchiment. Le chef d'Etat-Major note qu'une partie du budget de l'Etat provient du blanchiment de bovidés par la délivrance de FIB aux zébus volés.

11/12 - La Jirama peine à trouver un équilibre opérationnel et se trouve actuellement avec 281 millions de dollars de dettes. Le spécialiste en énergie pour la région Afrique de la Banque mondiale, Jan Friedrich Kappen, indique que ce sont des arriérés à court terme dus principalement pour ses locations de groupes électrogènes et ses achats de carburant. Ses créanciers lui imposent des taux d'intérêt d'au moins 15 %. Un plan de restructuration de cette dette, en préparation, impose à la Jirama d'avancer un plan draconien de redressement financier. Les arriérés pourraient être remplacés par un prêt bancaire à très long terme, sécurisé par une garantie de la Banque mondiale, assorti de taux d'intérêt plus supportables. « *Je suis pessimiste concernant l'atteinte d'un équilibre opérationnel de la Jirama d'ici 2020* », déclare Jan Friedrich Kappen. La situation de la Jirama continue de peser lourdement sur le budget de l'Etat

21/12 - Les délestages tournants reviennent en force. L'un des fournisseurs de la Jirama a réduit ses livraisons de carburant, obligeant la compagnie à organiser des délestages tournants sur l'ensemble du pays. Certains redoutent que cette situation perturbe les opérations de dépouillement des résultats du 2^e tour de la présidentielle. A l'origine du problème : un problème de trésorerie causé par un retard dans le déblocage des subventions accordées par l'Etat (309 milliards Ar sur l'année).

Taux de change au 31/12/18 : 1 euro = 4 047 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décodeurs, La Vérité, La Gazette 2GI, La Dépêche de Madagascar, Orange.mg, Actutana (Tananews), Madagate, Matv, Sobika, APOI, Moov, Politika, Ligne de mire, lactualite.mg, Regula (La Chronique juridique à Madagascar), 2424.mg